



**LES DIFFERENTS PROGRAMMES PORTES OU MIS EN ŒUVRE PAR LE PETR**  
**RAPPORT RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**  
**POUR L'ANNEE 2018**

Selon les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe – et les dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT

## SOMMAIRE

Page 3	Evolution des statuts du Pays
Page 3	Evolution du périmètre du PETR
Page 3	Le Conseil de Développement Territorial
Page 4	Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)
Page 7	ID en Campagne / A VOS ID
Page 8	La feuille de route
Page 8	Organisation du Comité territorial de suivi
Page 9	L'Agenda 21 du Pays
Page 12	Le Contrat Local de Santé (CLS)
Page 14	Le schéma de développement économique et d'accueil des entreprises
Page 15	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T)
Page 17	Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Page 18	Les Trames verte et bleue
Page 21	Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)
Page 21	Natura 2000 Vallée de l'Essonne et les vallons voisins
Page 23	Le Contrat Global Essonne amont avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
Page 26	Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce
Page 27	Appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
Page 33	Le Contrat de ruralité
Page 35	LEADER
Page 36	Le Document Unique
Page 37	Mutualisation
Page 37	Divers
Page 37	Présentation d'éléments complémentaires liés aux effectifs de la structure
Page 40	Sources de financement des frais de fonctionnement du PETR
Page 42	Conclusion

## EVOLUTION DES STATUTS DU PAYS

Un premier changement des statuts a eu lieu lors du Comité syndical du 23 septembre 2016. Avec ces modifications, les adhérents du Pays n'étaient plus que les Communautés de communes (retrait des syndicats). Ces nouveaux statuts, permettaient une transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR).

Une nouvelle modification des statuts en date du 8 mars 2017, et les délibérations concordantes de ses 4 EPCI membres, a permis au Syndicat de Pays de se transformer effectivement en PETR. L'arrêté préfectoral en date du 10 mai entérine ce nouveau statut.

Cette transformation en PETR permettait, en outre, la signature officielle du Contrat de ruralité (cf. rubrique dédiée).



## EVOLUTION DU PERIMETRE DU PETR

Depuis le 10 mai 2017, et suite à l'adoption du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Loiret actant les regroupements des EPCI, le Pays ne compte désormais plus que 78 communes réparties en 3 communautés de communes : la CC du Pithiverais (31 communes), la CC du Pithiverais Gâtinais (32 communes) et la CC de la Plaine du Nord Loiret (15 communes). La population correspondante est d'environ 63 700 habitants (population légale INSEE 2015).

Ce nouveau périmètre territorial fait suite au départ des communes du Bellegardois (Communauté de communes des Canaux et Forêt en Gâtinais), entériné par arrêté préfectoral en date du 9 mai 2017, vers le Pays Gâtinais.

## LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

En 2017, suite à la transformation du Pays en PETR et à la modification de ses statuts, le Conseil de développement est devenu Conseil de développement territorial, conformément à la loi.

Pour rappel, le Conseil de développement Territorial est, aux côtés du PETR, le vecteur d'une démocratie locale renouvelée. Il a un rôle de relais auprès de l'ensemble de la population afin de favoriser la mobilisation des acteurs. A ce titre, il est porteur d'une politique d'information et de communication auprès de la population et a un rôle de passerelle entre le secteur privé et les élus.

Le 6 novembre 2017, le Conseil de développement s'est réuni en Assemblée générale pour valider le rapport d'activités de l'année écoulée. Une réunion d'information du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) précédait cette assemblée générale.

Comme les années précédentes, les membres du Conseil sont restés mobilisés pour les projets de l'Agenda 21 du Pays, ainsi que pour la démarche Trames verte et bleue ou la révision du SCoT. Ils sont invités aux différentes réunions se tenant sur ces sujets ; la Présidente assiste aux réunions du Bureau du PETR.

En 2018, les membres du Conseil continueront à suivre les travaux du PETR sur la révision du SCoT (séminaires ou ateliers de travail), les chantiers liés au programme d'actions Trames verte et bleue, les travaux de diagnostic, d'élaboration du programme d'actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), les actions du Contrat Local de Santé et ceux de l'Agenda 21. La communication autour du Conseil de développement reste à imaginer

## LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)

La concertation sur le 4<sup>ème</sup> Contrat régional de Pays a débuté en 2015 avec l'organisation de réunions des Commissions thématiques, auxquelles ont été associés le Conseil de développement, ainsi que les différentes commissions thématiques et la Direction de l'Aménagement du Territoire de la Région.

Le CRST a finalement été validé lors du Comité syndical du 6 novembre 2015.

Le projet a été envoyé officiellement au Président de Région début janvier 2016 pour être voté lors de la Commission Régionale Permanente en avril 2016.

La signature officielle du CRST a eu lieu le 27 octobre 2016 dans les locaux du futur Atelier-Musée de l'Imprimerie, à Malesherbes ; la date d'effet du CRST est avril 2016, pour une durée de 5 ans.



L'enveloppe principale du CRST reste la même que pour le CRP 3G, soit 6 310 000 € répartis sur 6 axes :

A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE (comprenant « Attractivité numérique du territoire », « Accueil des Entreprises », « Economie agricole », « Economie Sociale et Solidaire » et « Economie touristique »).

B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL (comprenant « Services à la population », « Développement de l'accès à la culture » et « Sports et loisirs »).

C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL (comprenant « Aménagement d'espaces publics » dont « Pôle de centralité », « Habitat – Logement » et « Mobilité durable »).

D : ACTION TRANSVERSALE : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE (comprenant « Trame verte et bleue », « Gestion alternative des espaces publics » et « Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau »).

E : ACTION TRANSVERSALE : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL (comprenant « Plan isolation bâtiments publics », « Forfait ECB » et « Bonification Climat énergie »).

F : ACTION TRANSVERSALE : ID EN CAMPAGNE. (à compter de janvier 2017, le dispositif prend le nom de A vos ID, avec une dotation de 500 000 €. Le différentiel a été basculé sur la ligne de l'enveloppe fongible, pour, notamment, abonder le fonds inondation).

ACTION TRANSVERSALE : ANIMATION TERRITORIALE ;

S'ajoutent à cette dotation :

ENVELOPPE FONGIBLE : 274 500 €

POLE DE CENTRALITE DE PITHIVIERS : 582 000 €

ENVELOPPE ADDITIONNELLE LOGEMENT : 1 080 000 €

ENVELOPPE ADDITIONNELLE ESPACES PUBLICS : 1 013 000 €

Soit un total pour l'ensemble du contrat de 8 985 000 € de subventions.

En avril 2017, suite à la sortie de la Communauté de communes du Bellegardois, un avenant n°1 vient modifier les lignes financières du CRST, en diminution.

La dotation globale est modifiée comme suit :

AXE A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE : 1 217 500 €

AXE B : FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL : 1 895 500 €

AXE C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL : 2 605 000 €

Dont

ENVELOPPE ADDITIONNELLE LOGEMENT : 960 000 €

ENVELOPPE ADDITIONNELLE ESPACES PUBLICS : 886 000 €

AXE D : ACTION TRANSVERSALE STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE : 410 300 €

AXE E : ACTION TRANSVERSALE PLAN CLIMAT ENERGIE : 1 159 000 €

ACTION TRANSVERSALE ANIMATION TERRITORIALE : 300 200 €

ENVELOPPE FONGIBLE : 274 500 €

ID EN CAMPAGNE : 350 000 €

POLE DE CENTRALITE DE PITHIVIERS : 582 000 €

Soit un total pour l'ensemble du contrat de 8 212 000 € (au lieu de 8 985 000 €).

Les dossiers instruits et/ou déposés à la Région à la date du 18 janvier 2018 (date du dernier Bureau avant le Débat d'Orientations Budgétaires) :

- Axe A :

« Déploiement du THD sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais »

« Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises du Pays BG en Pithiverais »

« Etude de définition de la coopération pour l'animation économique sur le Pays BG en Pithiverais »

« Acquisition d'une bineuse SCHMOTZER 4 mètres », GAEC Le MESNIL

« Création de circuits courts en maraîchage », EARL Les Jardins de Beauce

« Aménagements pour la création d'une boutique de vente directe à la ferme », VERONIQUE Jérôme

« Votre primeur à toute heure », EARL d'Anne-Sophie

« Acquisition d'une presse enrubanneuse », CUMA de l'Auvilloise

« Acquisition d'un déchaumeur rapide à disques indépendants et d'un semoir à engrais verts », CUMA du Santitas

« Acquisition d'une arracheuse à oignons », CUMA des Sarmates

Acquisition d'une arracheuse à oignons », CUMA des Sarmates

« « Acquisition d'un broyeur grande largeur », CUMA de l'Auvilloise

« Acquisition d'un broyeur grande largeur », CUMA DE BEL EBAT

« Acquisition de deux broyeurs grande largeur », CUMA des 1000 arpents

« Acquisition d'un broyeur grande largeur », CUMA Beaune la Rolande

« Acquisition de deux broyeurs grande largeur », CUMA de la Louée

« Acquisition d'un broyeur grande largeur de couverts végétaux, CUMA de l'Epi

« Création de l'Atelier Musée de l'Imprimerie (AMI) à Malesherbes », Association ARTEGRAF

« Financement du poste de chef de projets tourisme », Pays BGP

- Axe B :

« Financement du poste de l'animateur CLS », Pays BGP

« Création d'une MAM », Commune de Chambon la Forêt

« Réhabilitation de la piscine de Pithiviers le Vieil », CC du Pithiverais

- Axe C :

« Réalisation d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) à Pithiviers », Commune de Pithiviers

« Aménagement d'une placette et d'une aire de jeux, rue du Cardinal de la Luzerne », Commune de Chambon la Forêt

« Réaménagement des espaces publics place de l'Eglise », Commune de Chambon la Forêt

« Création d'une voie douce Chemin de la Messe », Commune de Puiseaux

« Création d'une voie douce entre le hameau de la Groue et Dadonville-Bourg », Commune de Dadonville

- Axe D :

« Programme d'actions en faveur de la biodiversité et de la TVB », SCA Boisseaux

« Travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier d'Autruy-sur-Juine », Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Autruy-sur-Juine – Andonville (AFIAFAF)

- « Nichoirs à la ferme », AgroPithiviers
- « Acquisition d'un broyeur ramasseur pour la gestion des milieux », SMORE
- « Suivi d'un essai d'entretien par pâturage ovin PBGP
- « Financement du poste de chefs de projet DD et SCoT nov. 2015/nov. 2016 », Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- « Financement du poste de chefs de projet DD et SCoT nov. 2016/nov. 2017 », Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- « Financement du poste de chefs de projet DD et SCoT nov. 2017/nov. 2018 », PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- « Jardiner au naturel, objectif 0 pesticide », PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- « Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune de Pithiviers
- « Mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune de Pithiviers
- « Acquisition de matériels pour la gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune de Pithiviers
- « Acquisition de matériels pour la gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune de Chambon la Forêt
- « Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune de Lorcy
- « Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune de Chambon la Forêt
- « Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune de Pithiviers le Vieil
- « Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune de Beaune la Rolande
- « Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux », Commune d'Outarville
- « Acquisition d'un broyeur grande largeur », CUMA des 3 Hameaux
- « Acquisition d'un broyeur grande largeur », CUMA Beaune la Rolande
- « Acquisition d'un broyeur grande largeur », CUMA du Sanitas
- « Acquisition d'un broyeur », CUMA de la Rimarde

- Axe E :

- « Travaux de rénovation énergétique de la salle des associations et de l'école de musique », Commune de Chambon la Forêt
- « Réhabilitation du presbytère pour la création de 2 logements locatifs », Commune d'Auvilliers en Gâtinais
- « Construction d'un bâtiment (salle de vente, stockage et production) pour asseoir le développement des activités du Jardin de la Voie Romaine », Association Jardin de la Voie Romaine.

Les dommages causés par les inondations catastrophiques de la fin du printemps 2016 ont pu bénéficier d'aides financières via le Plan inondation, ce qui n'était pas initialement prévu.

- « Réfection rue Fricambault », Commune de Pithiviers
- « Réfection de voirie (Chemin du Moulin, Canalisation face au 20 rue du Tertre) », Commune de Courcelles
- « Restauration du réseau d'eaux pluviales (Lieu-dits Atraps, Spuis, et puits et réseau à Villiers) », Commune de Chaussy
- « Remise en état de la STEP et des bornes de relevage », Commune de Mareau-aux-Bois
- « Réfection salle polyvalente et de l'Eglise », Commune de Ladon
- « Restauration du réseau écoulement des eaux pluviales – Lieu-Dit Chevenelle », Commune de Lorcy
- « Restauration de voirie communale », Commune d'Augerville-la-Rivière
- « Passerelle du Foulon », Commune d'Augerville-la-Rivière
- « Reconstruction d'un lavoir du 18<sup>e</sup> siècle », Commune d'Augerville-la-Rivière
- « Réfection du Pont situé Allée du Parc », Commune de Dadonville.

Fin décembre 2017, la Région a voté une modification du cadre réglementaire et de la maquette financière des CRST. Mme BESNIER, Vice-présidente et référente pour notre territoire en a fait état lors du Bureau et du Comité syndical du 7 décembre 2017.

De nombreuses modifications ou simplifications sont proposées. Les CRST auront une enveloppe globale intégrant le logement, les espaces publics (dans la limite de 15%), la biodiversité, le volet fonctionnement. On ne parle plus d'enveloppes additionnelles. Le PETR aura une enveloppe « fonctionnement » dédiée de 700 000 € maximum, dont 300 000 € maximum pour le financement de l'animation du contrat (Agent de développement et assistante).

D'autres modalités sont introduites, comme la suppression du taux d'intercommunalité et des prérequis, qui n'ont aujourd'hui plus raison d'être. La subvention minimale passe de 20 000 € à 2 000 €, ce qui doit permettre aux petites communes de bénéficier des subventions. Le taux minimum de participation régionale est revu à la

baisse, passant de 20 à 10%. Les clauses d'insertion sont harmonisées. Le montant de subvention pour les projets portés par des structures privées passe de 10 000 à 30 000 € en individuel et de 30 000 à 100 000 € pour les projets collectifs. L'achat de matériel d'occasion est autorisé si les garanties sont données sur ce dernier.

La durée de chaque contrat passe de 5 à 6 ans.

En 2018, le PETR devra valider ce projet d'avenant n°2, qui tiendra compte de ces modifications. Ce point sera à l'ordre du jour du Comité syndical du 22 mars 2018. Les EPCI membres et la commune de Pithiviers, signataires du contrat, devront à leur tour délibérer sur cet avenant.

Les modifications ne seront effectives qu'à l'issue de ce processus.

Le bilan à mi-parcours du contrat étant prévu en avril 2019, le PETR souhaite commencer à travailler sur ce point dès la fin de l'année 2018. L'année sera consacrée au recensement des projets structurants sur l'ensemble du territoire, afin de déterminer le besoin financier, mesure par mesure, et de conforter ou modifier les disponibilités sur chacun des axes.

Un premier niveau de recensement a été réalisé en janvier 2018, avec la rencontre des présidents des EPCI.

## ID EN CAMPAGNE / A VOS ID

Pour mémoire, il s'agit de soutenir les initiatives de développement rural en Région Centre.

Le premier appel à projets ID en campagne est intervenu du 15 février au 15 août 2013. Depuis fin 2013, il n'y a plus d'appel à projets avec une date butoir définie mais une sélection « au fil de l'eau ».

En 2015, le dispositif a été élargi à des projets d'investissement.

Après avenant n°1, la dotation est de 350 000 €, dont 210 000 € pour des actions de fonctionnement.

Les initiatives locales déposées répondent effectivement aux principes et valeurs souhaités dans le dispositif, à savoir :

- plusieurs partenaires agissant ensemble pour une finalité partagée. Soit au travers de la problématique d'une espèce locale menacée, de productions locales, d'actions culturelles intergénérationnelles ;
- les initiatives sont atypiques dans leur mise en œuvre, en termes de méthode de travail, de partenariat engagé par le chef de file, de transversalité, et elles sont, à diverses échelles (territoire, type et nombre de partenariat, sujet), expérimentales et innovantes. Ces initiatives n'ont jamais été menées auparavant par leur initiateur ;
- les actions projetées mobilisent les ressources humaines, culturelles, environnementales du territoire et sont très largement ancrées localement : partenaires, ressources...
- la population ou les acteurs locaux étant au cœur des initiatives, leur appropriation, leur diffusion, le partage des « résultats » et le « porté à la connaissance de » sont facilités ;
- les projets permettent de mieux connaître les espèces, leur développement, leur interaction avec leur environnement pour mieux les protéger et envisager des actions permettant leur épanouissement, de mettre en valeur les ressources locales et forger une identité, une image positive du territoire et affirmer la culture comme vecteur de lien social.

Les actions affirment le territoire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais comme territoire de projets.

### Les projets déposés :

291 885,44 € ont été sollicités sur la période, soit 83% des montants disponibles.

#### Sur le volet fonctionnement :

- « Regards croisés sur l'entreprise », Association Mission Locale du Pithiverais
- « Solidarité itinérante en chantier – Bricobus », Association Compagnons bâtisseurs
- « Se loger ensemble ! », Association Mission Locale du Pithiverais
- « Mise en place d'un dispositif d'espace test agricole », Association ADEAR 45
- « Le bal des présents », Association Antre Loup
- « Réseau rural régional », Région Centre-Val de Loire
- « Tous au théâtre », Association Cie des Minuits

#### Sur le volet investissement :

- « Atelier de démantèlement des compteurs électriques et électroniques », Association TRIaction
- « Création d'une ressourcerie à Pithiviers », Association TRIaction



« Construction d'un bâtiment (salle de vente, stockage et production) pour asseoir le développement des activités du Jardin de la Voie Romaine », Association Jardin de la Voie Romaine  
« Développement du Jardin de la Voie Romaine », Association Jardin de la Voie Romaine  
« Accès à l'information, un droit pour tous les jeunes. Un outil mobile d'information au service des territoires », CRIJ Centre-Val de Loire

Les principales difficultés rencontrées à l'origine du dispositif se font moins sentir (montage et écriture du dossier). Il manque cependant toujours, à notre avis, en amont du dépôt du dossier, une grille d'évaluation claire afin d'identifier de manière objective si le projet présenté répond aux objectifs du dispositif ou non. Quelques initiatives ont pu être déposées et refusées alors que les objectifs énoncés dans l'appel à candidature semblaient correspondre aux items attendus.

La problématique qui se pose au territoire sur ce sujet, dès 2018, est que la dotation ayant été diminuée à deux reprises, passant de 650 000 € à 500 000 €, puis de 500 000 € à 350 000 €, pour tenir compte du départ du Bellegardois et de la modification du cadre lui-même, l'enveloppe dédiée peut être considérée comme déjà consommée jusqu'en avril 2022, date de fin du contrat). Les disponibilités restantes en fonctionnement sont déjà envisagées vers le projet de plateforme de mobilité (sous réserve de son éligibilité), action très importante pour le Pithiverais.

## LA FEUILLE DE ROUTE

Depuis décembre 2011, un avenant au contrat ajoutait des conditions au financement de l'animation territoriale par la clarification des tâches et objectifs nécessaires à la mise en œuvre du contrat et sur la lisibilité des financements régionaux sur l'ensemble des réalisations.

Ainsi, une « feuille de route » trimestrielle de l'Agent de développement arrête les objectifs de l'année en matière d'animation territoriale :

- participation aux réunions organisées par la Région,
- animation et suivi du contrat,
- stratégie territoriale,
- animation de démarches collectives (inscrites au contrat).

Concernant les objectifs contractualisés pour l'année 2017, le bilan final atteste que ceux-ci ont été atteints en totalité.

Pour l'année 2018, la feuille de route a été préparée fin octobre. En matière de stratégie territoriale, les objectifs partagés prévoient notamment le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 de Pays et des Trames verte et bleue du territoire, la mise en œuvre du Contrat Régional de Solidarité Territorial, le Contrat Local de Santé.

A noter le changement de Chargé de mission développement territorial en février 2018, Astrid REYT remplaçant Laurent VERGER, lui-même ayant remplacé Nadège NOURY en octobre 2017.

Ces changements successifs demandent à David VOYER, une adaptation régulière.

## ORGANISATION DU COMITE TERRITORIAL DE SUIVI

Dans le cadre du CRST, le territoire doit organiser chaque année un Comité de suivi, pour faire un bilan de l'avancement du contrat. En 2017, il a été organisé le 19 mai, en lien avec les inaugurations des projets subventionnés par la Région à Chambon la Forêt.

Ce Comité de suivi débutait à 10h puis les élus et les partenaires ont pu visiter les différents sites (espaces de jeux, Rue Cardinal de la Luzerne, Place de l'église, patio devant la mairie), en présence de nombreux élus du territoire et de Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire.

En 2018, l'organisation du Comité de suivi sera fusionnée avec les démarches de bilan à mi-parcours, l'objet et les invités étant les mêmes. Le Comité de suivi prend le nom de Comité de pilotage territorial.



## L'AGENDA 21 DU PAYS

L'Agenda 21 de Pays, voté en décembre 2013, a vu ses premières actions mises en œuvre dès 2014. Ainsi, les travaux sur les thématiques « ressourcerie », logement des jeunes, mobilité, lien entre l'école et les entreprises, Contrat Local de Santé (cf. rubrique dédiée), des gestions différenciées des espaces publics (Outarville, Pithiviers, Chambon la Forêt, Lorcy, Pithiviers le Vieil, Beaune la Rolande, Chilleurs-aux-Bois, Lorcy, Bazoches-les-Gallerandes), etc., se sont poursuivis ou ont débuté en 2017.

Pour rappel, les panneaux d'exposition illustrant l'Agenda 21 du Pays sont régulièrement exposés dans les locaux du Pays à l'occasion de réunions sur ce thème. Ils sont aussi destinés à être prêtés aux collectivités du territoire pour en faire la promotion.

Des supports pédagogiques divers, tels que des lettres d'informations, des supports spécifiques aux projets... pourront être mis en œuvre. Ils mettront en valeur les démarches engagées sur le territoire. Le Conseil de Développement et la Commission communication du Pays seront associés et mobilisés autant que nécessaire.

Le financement des projets de l'Agenda 21 de Pays peut se faire notamment à travers le dispositif A vos ID, le CRST (volet fonctionnement ou investissement).

### **Focus sur le projet « Le regroupement des offices de tourisme du Pays » – fiche action n° 3.**

Pour mémoire, cette compétence a été transférée aux Communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin de renforcer la visibilité touristique du territoire, les acteurs locaux ont travaillé au regroupement des offices de tourisme au sein d'un office de destination. Plusieurs réunions de travail ont été organisées, des rendez-vous auprès de chacun des Présidents des 7 Communautés de communes et de la Commune nouvelle ont été sollicités. Ainsi, accompagné de l'ADRT (Agence de Développement et de Réservation Touristique) du Loiret, les partenaires ont rédigé un rapport d'analyse et de stratégie qui a été discuté lors des réunions de comité de pilotage.

Le travail de groupement, notamment la construction du projet de territoire, le statut d'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), le plus opportun en fonction de ce projet commun validé, ont été poursuivis tout au long de l'année 2017 et se sont concrétisés en juillet 2017 avec la création de l'Office de tourisme du Grand Pithiverais.

En amont, le recrutement d'une chef de projet tourisme, porté par le PETR, s'est avéré nécessaire. Adeline MOREAU a assuré ses fonctions de février 2017 à juillet 2017.



L'équipe a été recrutée (1 Directrice, 1 Directrice adjointe, 3 agents d'accueil polyvalent), le logo inauguré lors de la cérémonie des vœux organisée en janvier 2018. Un site internet marchand est en cours de préparation, ainsi que les premiers documents de promotion touristique.

Le Comité de Direction a été installé et il se réunit chaque mois. Il est composé de représentants des EPCI et des partenaires privés (hôteliers restaurateurs, gîtes de France, Logis de France, etc.).

Pour mémoire, avant fin 2016, tous les EPCI du territoire ont voté la mise en place de la taxe de séjour. Les tarifs pour l'année 2018 ont été votés à l'automne 2017. Il s'agissait notamment de revoir les tarifs des établissements non classés et ceux classés en équivalence 3 \*. Après des premiers mois de mise en œuvre, le recouvrement de cette taxe apporte une aide financière non négligeable au fonctionnement de l'Office, 25 000 € environ pour l'exercice 2017. Le budget prévisionnel 2018 de l'Office prévoit 75 000 €.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de l'avancement sur l'ensemble de la stratégie Agenda 21 :

Axes stratégiques	N°	Action	Etat d'avancement	Notes
<b>1. Une identité du territoire à valoriser.</b>	1	Coordonner un programme culturel à l'échelle du PETR	Action en cours	<b>Création en 2017 de l'office de tourisme du Grand Pithiverais, financé pour partie par l'ensemble des EPCI.</b> Mise en place d'une taxe de séjour. Recrutement d'une directrice et structuration (appui LEADER) d'une équipe d'agents. Recrutement d'une directrice et structuration (appui LEADER) d'une équipe d'agents. Définition d'une stratégie élaborée par des groupes de travail thématiques regroupant élus, professionnels, administrations, associations. Les thématiques : tourisme équestre, circuits pédestres/vélo, patrimoine naturel, rural, producteurs locaux, tourisme d'affaires, hébergements.
	2	Réaliser un agenda en ligne de tous les événements du Pithiverais	Action en cours	
	3	Coordonner les actions des offices de tourisme du territoire	Action réalisée	
	4	Proposer une offre de tourisme industriel, d'affaire et de tourisme de nature	Action en cours	
	5	Mettre en place une balade patrimoine	Action en cours	
<b>2. Un territoire de lien avec un cadre de vie à maintenir.</b>	6	Associer les jeunes aux travaux du Conseil de Développement et des collectivités.	Action non commencée	Existe dans quelques communes. Pas fait à l'échelle PETR.
	7	Développer la cohabitation intergénérationnelle et l'hébergement chez l'habitant.	Action en cours	Action Mission locale-GPECT. Attente d'une réponse de financement complémentaire à celui de la Région (60 %) fin sept 2017 (MACIF)
	8	Soutenir la création de systèmes atypiques d'accueil de la petite enfance.	Action non commencée	Relève surtout des acteurs économiques + compétence gérée différemment selon les EPCI
	9	Favoriser l'émergence d'une plateforme d'informations multithématique sur les différents services à la population.	Action à l'étude	Projet de conciergerie non réalisé par manque de moyens financiers des collectivités.
	10	Elaborer un plan territorial de santé	Action réalisée	Signature du Contrat Local de Santé en septembre 2017, avec plan d'actions sur 3 ans
	11	Favoriser l'accès aux mécanismes d'aide à la rénovation thermique et à la réhabilitation.	Action en cours	OPAH en projet sur l'ensemble de la CCPG. Dans le cadre de la GPECT, impossibilité de trouver un coordinateur d'un groupement d'artisans. Proposition CAPEB en cours
	12	Encourager les déplacements alternatifs à la voiture.	Action à l'étude	Réflexion engagée sur une plateforme mobilités avec le soutien de la Sous-Préfecture. Projet qui devrait voir le jour en 2018, porté par l'association Triaction.
	13	Maintenir et organiser le commerce de proximité sur le territoire.	Action en cours	Projet conciergerie mobile. GPECT : travail sur la formation et la mise en adéquation des compétences avec les besoins des entreprises.
<b>3. Un territoire actif et attractif.</b>	14	Intervenir auprès de la Région pour la réouverture de la ligne Orléans-Pithiviers-Malesherbes.	Action réalisée	Fait. La ligne n'apparaît cependant pas comme prioritaire. Demande réitérée dans le cadre du SRADDET.
	15	Travailler avec Ulys* afin d'aboutir à un système de transports collectifs adapté au territoire. *devenu REMI	Action en cours	Question relancée dans le cadre du SRADDET, qui comprend un schéma régional de l'intermodalité et un des gares routières.
	16	Développer les aires de covoiturage dans les communes	Action non commencée	Peu d'aires existent sur le territoire. Nécessite une approche mobilités plus globale.
	17	Mettre en place et animer un observatoire de la vie économique	Action en cours	Réflexion à l'échelle PETR sur la structuration d'un service de développement économique qui prendrait la forme d'une Entente. Accord de principe des trois EPCI.
	18	Mener une étude de faisabilité pour la création d'un plateau technique où accueillir les organismes de formation.	Action à l'étude	Action qui relève de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales.
	19	Valoriser l'image de l'agriculture auprès du Grand Public	Action à l'étude	Projet de guide des producteurs locaux pour 2018, en lien avec la chambre d'agriculture et avec le soutien financier de LEADER.
	20	Développer les projets structurants de valorisation des filières agricoles	Action en cours	Convention avec la Chambre d'Agriculture pour la réalisation du volet agricole du SCOT.
	21	Signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes	Action non commencée	Besoin de voir ce qu'implique la signature de cette charte.

<b>4. Des richesses et des ressources naturelles à valoriser.</b>	22	Favoriser l'emploi d'essences locales dans les jardins privés et les espaces publics.	Action réalisée	Des guides sont sur le site internet du PETR. Action « jardiner au naturel » (33) le promeut. Incitation à ce que les documents d'urbanisme intègrent cet enjeu.
	23	Elaborer un document pédagogique sur le SCoT	Action en cours	Fiches restées à l'état de projet car révision du SCoT engagée. Pédagogie faite au cours des réunions PLU.
	24	Poursuivre l'élaboration des TVB et mettre en œuvre les actions s'y rattachant	Action en cours	En cours cf. TVB.
	25	Inciter à la limitation des consommations d'eau potable et veiller au rendement des réseaux.	Action en cours	En lien avec le contrat global.
	26	Sensibiliser à la gestion en amont des eaux pluviales dans les aménagements urbains	Action en cours	Travaillé dans les documents d'urbanisme.
	27	Créer un observatoire de la qualité de l'eau	Action en cours	Action du SAGE.
	28	Créer une ressourcerie	Action réalisée	Ouverture d'une recyclerie sur Pithiviers, portée par Triaction. Ouverture également à Pithiviers d'une boutique qui vend du mobilier fait à partir d'objets récupérés.
	29	Mettre des poules à disposition des habitants et structures qui produisent des déchets verts	Action à l'étude	Absence de porteur de projet. Contraintes sanitaires trop importantes pour les établissements médico-sociaux.
	30	Organiser des challenges afin de sensibiliser aux bonnes pratiques énergétiques	Action non commencée	Pas engagé nécessite un temps conséquent en animation.
	31	Poursuivre la réhabilitation thermique des logements sociaux et bâtiments publics.	Action à l'étude	Intervention Ingenov45 en Comité Syndical
	32	Elaborer un PCAET sur le territoire	Action en cours	Transfert de compétence PCAET des EPCI au PETR, qui a modifié ses statuts en conséquence. Phase diagnostic engagée.
33	Développer et soutenir les démarches de réduction des phytosanitaires.	Action en cours	Signature de la charte « Jardiner au naturel » où 7 jardineries et pépinière s'engagent à porter conseil sur les alternatives aux phytos. Mise à disposition d'un cahier des charges aux EPCI pour engager une démarche groupée de réduction des phytosanitaires.	
<b>5. Un Syndicat de Pays incubateur, animateur, coordinateur et porteur de projets.</b>	34	Favoriser et soutenir l'émergence de projets de dev durable auprès des jeunes générations.	Action non commencée	Pas développé.
	35	Mener des campagnes de sensibilisation sur les grandes actions nationales et régionales de développement durable.	Action en cours	Veille assurée par le PETR et transmission d'informations aux réseaux partenaires et collectivités.
	36	Réduire l'impact du syndicat de pays sur l'environnement	Action en cours	Changement de compteur électrique + diminution des impressions + appel à Triaction pur les cartons + installation de Leds.
	37	Former des agents des collectivités aux premiers secours	Action réalisée	Réalisé + défibrillateur installé
	38	Aider les associations à mieux communiquer et à améliorer leur gestion	Action non commencée	Pas développé.



En 2018, l'action n°32 « Elaborer un Plan Climat Energie Territorial » sera mise en œuvre. Le territoire a en effet décidé de s'engager dans ce programme. Pour rappel, la CC du Pithiverais et la CC du Pithiverais Gâtinais ont obligation par la loi de mettre en œuvre un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Considérant que cette démarche est à mettre en parallèle de la révision du SCoT, il a semblé plus opportun de réaliser un PCAET à l'échelle du PETR. La CC Plaine du Nord Loiret, qui n'en a pas obligation, a souhaité s'associer à la démarche.

La compétence a été transférée au PETR par délibérations concordantes des 3 EPCI membres. Une modification des statuts du PETR a été nécessaire.

En 2018, le diagnostic de territoire, les réflexions sur le programme d'actions seront mis en œuvre, avec le soutien des EPCI et des services de l'Etat (ADEME, DDT, DREAL).

Si la finalisation du PCAET d'ici fin 2018 ne semble objectivement pas réalisable, l'objectif est d'avoir à minima défini le programme stratégique et d'avoir programmé les premières actions.

L'action n°33 « Développer et soutenir les démarches de réduction des phytosanitaires » se développera en 2018 avec la mise en œuvre de l'action portée par le PETR « Jardiner au naturel ». Le PETR est accompagné par l'association Loiret Nature Environnement pour cela. Il s'agit de communiquer et de sensibiliser les particuliers aux enjeux environnementaux en utilisant des procédés alternatifs aux produits phytosanitaires pour l'entretien de leur jardin. 8 pépinières ou jardineries se sont engagées dans la démarche. Des outils de communication leur sont mis à disposition, et des formations sont programmées d'ici la fin du premier semestre.

## LE CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Les contrats locaux de santé sont des outils d'aménagement du territoire sur le thème de la santé. Il s'agit de prendre en compte la réalité du territoire via un diagnostic de territoire, réalisé par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) et pris en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les diagnostics quantitatif et qualitatif se sont achevés en 2016. Pour faciliter ce travail, et pour animer et suivre le programme d'actions, le Pays a procédé au recrutement d'une animatrice, Anne-Laure LE NY. La prise de poste est effective depuis le 4 janvier 2016. Son financement sur les 3 ans du contrat, est assuré par l'ARS, des fonds FEADER et par la Région Centre-Val de Loire (via le CRST).

Le Contrat Local de Santé a été validé en Comité de pilotage le 22 juin 2017 puis officiellement signé dans les locaux du Centre hospitalier de Pithiviers le 29 septembre 2017, en présence de l'ensemble des signataires du contrat.



Pour répondre aux enjeux dans le domaine de la santé, ainsi qu'aux besoins de la population, des élus et des professionnels, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et les nombreux acteurs locaux s'engagent pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de santé commune et plus précisément sur un programme d'actions sur trois ans.

Élaboré à partir de diagnostics et de réflexions organisées avec les acteurs et partenaires du territoire, le CLS identifie ainsi quatre axes stratégiques :

1. Favoriser l'attractivité du territoire, et l'accès aux soins, pour l'installation de professionnels de santé,
2. Développer les actions de prévention et d'éducation pour la santé,
3. Eviter les ruptures de prises en charge, développer les parcours de santé des personnes au sein du champ :  
*Des maladies chroniques et ALD,*  
*De la santé mentale,*  
*Des personnes âgées – personnes en situation de handicap,*  
*De la précarité,*  
*De la santé de la femme et de l'enfant,*  
*Des addictions.*

4. Structurer la coordination entre acteurs inter-parcours : outils organisationnels et systèmes d'information de santé adaptés et partagés.

Au sein de cette stratégie, le champ de la santé est abordé au sens large, touchant aussi bien le parcours de soins que les conditions de vie : la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins,

l'accompagnement médico-social, les déterminants de la santé (habitat, emploi, mobilité, sport, alimentation, lien social).

2 Forums santé territoriaux ont été organisés, le 8 novembre 2016 et le 29 septembre 2017. Ils ont réuni de nombreux acteurs locaux œuvrant dans le champ de compétence du médico-social. Les travaux des groupes de travail, pour améliorer la situation sur le territoire, ont démarré. Ceux-ci sont menés depuis 2017. A titre d'exemple, voici quelques projets mis en œuvre ou en cours de structuration :

- « Journée santé à Malesherbes » : Mardi 21 novembre 2017 au centre culturel « le Grand Ecrin ». Les journées santé proposent des RDV personnalisés avec des professionnels de santé et parfois des actes (bilan biologique, bilan buccodentaire, frottis, vaccination, dépistage IST ...) au plus près des populations qui en ont le plus besoin. Bilan : 52 personnes pour la journée santé (sans compter les professionnels, avec : 74 participants)
- « Journée Santé sur Pithiviers » le 15 décembre 2017, au centre municipal Terre en Couleurs. Bilan : 76 personnes pour la journée santé (sans compter les professionnels, avec : 97 participants)
- Projet avec l'UFSBD (titre à définir) Fiche action n°4 : Améliorer la santé bucco-dentaire des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap vivant en établissement ou à domicile
- « Café des aidants Nord Loiret » : A l'occasion de la Journée Nationale des Aidants, Familles Rurales lance un Café des Aidants. Afin de présenter cette action, les professionnels et les bénévoles en contact avec des aidants proches, ont été conviés au lancement du café des aidants le 06 octobre 2017. Le café des aidants aura lieu à la MFR d'Ascoux, un lundi par mois de novembre à juin.

Parmi les actions à mener figurent les travaux pour faire émerger des structures mutualisées de santé telles que les Maison Pluridisciplinaires de Santé (MSP).

Pour le projet sur Pithiviers, les professionnels de santé ont créé une Association qui a travaillé sur le projet médical de la MSP portée par la CC Le Cœur du Pithiverais ; ils sont accompagnés par une chargée de mission de la MSA. Le permis de construire a été déposé et délivré. Les travaux de démolition ont commencé début janvier 2018. Le projet médical a reçu l'agrément de l'ARS en août dernier.

D'autres projets sont envisagés à Malesherbes et à Puiseaux. Les premières réunions ont été organisées en 2017. Les associations de professionnels ont été créées et la complémentarité des deux projets est envisagée. L'audit des besoins en espaces de travail est en cours ; il détermine les besoins en surfaces et en agencements. Une première Lettre d'information spécifique au Contrat Local de Santé a été éditée en septembre 2017.

Elle présente le territoire concerné par ce CLS, l'élaboration du CLS et ses objectifs, les actions et le planning de la démarche.

Au cours de l'année 2018, les groupes de travail poursuivront les démarches de réalisation des actions du contrat.

**Avec le groupe de travail 1 « attractivité du territoire » :**

-Accompagnement des professionnels de santé pour la mise en place d'un pôle santé sur la CC du Pithiverais Gâtinais

**Avec le groupe de travail 2 « prévention et promotion de la santé » :**

-Mettre en place une newsletter (1er trimestre 2018, réunion d'échanges avec la FRAPS prévue sur LILO Santé « comment y intégrer les CLS et leurs actions ? »)

-Mettre en place l'action n°4 du CLS.

**Avec le groupe de travail 3.2 « santé mentale et bien-être » :**

-2ème COPIL de la Semaine d'Informations en Santé Mentale (SIMS) organisé par la FRAPS. Table ronde qui aura lieu le 20 mars 2018 à 18h à la MFR d'Ascoux (intervenants à confirmer)

-Intervention d'un gendarme auprès des secrétaires et agents de mairie afin de les sensibiliser à la gestion de crise et comment faire face ? les bons gestes...), courant 2ème trimestre 2018

**Avec le groupe de travail 3.3 « personnes âgées et personnes en situation de handicap » :**

-Réunion entre les directeurs d'établissements médico-sociaux du territoire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, afin d'essayer de mutualiser l'utilisation de leurs véhicules (courant 3ème trimestre 2018)

**Avec le groupe de travail 3.5 « santé de la femme et de l'enfant » :**

-2ème réunion de préparation de la semaine de la parentalité le 1<sup>er</sup> février 2018

**Avec le groupe de travail 3.6 « conduites à risque et addictions » :**

-Réunion entre l'ANPAA et des acteurs locaux afin de mettre en place des CJC (consultations jeunes consommateurs)

-Présentation de l'ANPAA et de ses actions aux infirmières scolaires du territoire du Pays

**Avec le groupe de travail 4 « mise en réseau des acteurs » :**

-Présentation des CPTS aux professionnels de santé du territoire du Pays (1 réunion pas CC) :

- 1<sup>ère</sup> réunion le 22 février 2018 pour la CC du Pithiverais



Une seconde Lettre d'information sera éditée.

Avant la fin de l'année, il conviendra de faire le bilan de la mise en œuvre des 3 premières années du contrat, les changements stratégiques à opérer le cas échéant et les moyens de financer le poste de l'animatrice, à partir de 2019.

## LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Le Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises a été lancé au printemps 2016.

Le schéma permet aujourd'hui aux décideurs du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais (élus et chefs d'entreprises) de pouvoir fonder leurs actions sur :

- Une connaissance actualisée et approfondie du dispositif d'accueil et de développement économique, notamment l'offre en foncier économique, immobilier d'entreprises et services associés ;
- Une grille d'analyse présentant les différents types d'activités, les besoins et les perspectives de développement ;
- Les meilleures solutions stratégiques à apporter pour une adéquation aux besoins des entreprises. Cette adéquation doit favoriser le développement des activités et de l'emploi par un accueil plus efficace des porteurs de projets et des entreprises, et donc se traduire dans une stratégie de développement économique concrète, ambitieuse et pragmatique pour le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et ses collectivités ;

Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais peut donc s'appuyer sur un schéma de développement économique et d'accueil des entreprises qui lui permet de :

- Définir et qualifier les potentialités foncières et immobilières d'accueil, existantes ou à créer sur le territoire du Pays, y compris en renouvellement urbain (friches et dents creuses) et préciser les conditions d'attractivité de celles-ci ;
- Identifier les offres présentes sur les territoires limitrophes du Pays (Pays voisins du Loiret et territoire du Sud Ile de France) afin de mesurer leurs impacts sur le développement économique du Pays et déterminer les pistes d'actions intégrant ces réalités économiques ;
- Qualifier et quantifier les demandes d'installation dont les communautés de communes et les communes sont actuellement destinataires, de façon à mieux comprendre la typologie des offres existantes ;
- Déterminer les besoins en matière d'immobilier d'entreprise, de foncier et de services afin d'offrir une réponse adaptée quant au parti d'aménagement et de développement des zones d'activités économiques ou aux actions de requalification et d'adaptation des offres existantes ;
- Explorer les possibilités de diversification ou de spécialisation des activités accueillies et aider les élus à définir une stratégie de développement économique, à la fois à partir de l'accueil d'activités nouvelles, de l'extension ou de la transformation des activités existantes, des possibilités éventuelles de créations d'activités à partir des ressources du territoire ;
- Hiérarchiser les zones d'activités existantes selon leurs caractéristiques et leur potentiel de développement si des besoins en foncier s'avèrent nécessaires.
- Donner des pistes pour « faire vivre » le schéma de développement validé.

Le Cabinet d'études SYNOPTER a accompagné le Pays sur ce sujet, pour un coût de 36 400 € HT, financé à 80% par la Région Centre-Val de Loire.

Depuis l'automne 2017, une nouvelle phase est menée, accompagnée du même cabinet d'études, associé à Damien CRISTIANI, juriste spécialiste des intercommunalités et des transferts de compétence. Comme le mettait en avant le rapport final du schéma économique, le territoire est carencé en termes de développement économique et de connaissance fine du tissu économique et industriel, en l'absence d'une cellule d'animation dédiée.

La poursuite de l'action se fait donc aujourd'hui par une réflexion sur la mise en place de cette cellule d'animation économique, sous la forme juridique d'une entente économique.

En 2018, et conformément au choix des élus d'organiser une équipe d'animation économique de territoire, les travaux devront permettre de statuer sur l'organisation générale de la gouvernance (comité stratégique, commissions de développement économique, comité de suivi, service économique, comité des partenaires, comité de pilotage), les différents niveaux d'intervention de l'entente économique (découverte du territoire, transmission des informations, développement des entreprises, implantations de nouvelles entreprises), les différentes interrelations entre les collectivités (communes et intercommunalité) et l'entente, la composition de l'équipe d'animation (profils, missions, budget) et les différents scénarii de financement de l'entente économique. Le lien avec la GPEC T est considéré comme fort et important dans le cadre d'un développement économique tourné vers l'emploi.

Le premier Comité de pilotage élargi s'est réuni le 2 février. Il confirme la volonté des élus d'aller vers un recrutement de deux agents de développement économique, dont les responsabilités et les profils seront complémentaires, animation du tissu économique et développement des réseaux pour l'un, offre économique et promotion du territoire pour l'autre. Le travail de cette cellule sera organisé en parfaite cohérence et complémentarité avec les missions dévolues aux développeurs économiques de Dev'up et de Loire&Orléans Eco, l'objectif étant de rendre la plus efficiente possible l'organisation régionale, départementale et locale. Le PTER et les présidents des EPCI ont validé le caractère prioritaire de ce besoin de financement, et souhaitent le fléchage de 100 000 € sur le volet fonctionnement du CRST, soit 50% du coût pour les deux premières années, afin de lancer la dynamique localement.

## **GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALE (GPEC T)**

En juillet 2015, le Bureau donnait un accord de principe pour prendre la responsabilité administrative de la phase 2 de la GPEC T, à la suite de l'UDEL 45, à la condition que le poste d'animateur soit financé à 100%.

Michel LAZZARI a pris ses fonctions au Pays le 1<sup>er</sup> mars 2016 pour remplir cette fonction. Sa mission est de 2 ans et se termine en février 2018.

Les travaux préconisés dans le cadre de la GPEC T, visent d'une part à finaliser quelques actions initiées en 2014-2015 :

- Axe 1 : Sécurisation et valorisation des parcours
- Axe 2 : Favoriser l'accès à l'emploi
- Axe 3 : Elévation des compétences
- Axe 4 : Découverte des métiers
- Axe 5 : Favoriser la mobilité professionnelle et sociale.

D'autre part, il s'agit de travailler sur la thématique jeunes/entreprises et l'industrie :

- Axe 1 : Sécurisation et valorisation des parcours
- Axe 2 : Appui aux entreprises
- Axe 3 : Elévation des compétences
- Axe 4 : Découverte des métiers.

Les objectifs généraux de la GPEC T sont de :

- Développer l'employabilité, notamment des jeunes, sur le territoire
- Renforcer le tissu économique local
- Pérenniser les emplois et les compétences pour créer de la plus-value au sein des entreprises
- Favoriser la montée en compétence des salariés
- Développer une activité économique non délocalisable.

Le financement du poste (mars 2016-février 2018) :

DIRECCTE : 20 000 €/an sur deux ans

Région Centre-Val de Loire, via le dispositif ID en campagne : 20 000 €

FEDER : 20 000 € (10 000 € par an sur 2 ans).

Nous rappelons ici que l'UDEL 45 est partenaire du projet en aidant au fonctionnement du Pays (10 000 € par an, sur 2 ans).

Périodiquement, les Comités de pilotage font l'état d'avancement de la démarche.

A titre de synthèse, voici les actions engagées dans le cadre de la GPEC T :



	Etat d'avancement	Observations
Formation boulangerie	abandon	Difficulté recrutement, plateau technique
Formation serveur réceptionniste	en cours Fin en Février 2018	Produits du terroir, Professionnels
Maintenance	Pôle Emploi	CAT3A, Fraizy, Communication, Chimie fine
Saisonniers agricoles	2ème session début 02/2018	CFPA Chartres, CFA Bellegarde, Professionnels
Réhabilitation thermique	FFB45 -CAPEB en attente nouveau secr. général	Formation compagnons
Plateforme mobilité	Triaction, sous réserve consolidation du PF	Soutien au dossier FSE
Logement intergénérationnel	Attente financement complémentaire 4 500 €	
Savoir-être	Terminé	LJDT, AFEC, MFR demandeurs d'emploi longue dur
Groupement employeurs	En attente d'engagement de structures	Experts comptables, CCI, CMA
Boucles saisonnières	En cours	TransValoire, questionnaire, 3 entreprises
CLEE	En cours	
Plateforme logistique	Réflexion en cours	CAP, Jardin de la voie romaine, visite Blois
Outil d'info emploi-économie à destination des élus	Abandon	COFIL, Questionnaire
Concessions agricoles	Formation mécanicien, FNE formation	Certaines entreprises ont engagé actions de format
Entreprises et quartiers	En cours BNP PARIBAS	Entreprise dans Quartiers, décrochage scolaire
Compagnons bâtisseurs	En cours fin juin 2018, 2ème session ?	SIAP, Terre en couleur
recrutement FM Logistic	Alerte pour anticiper	Action avec DIRECCTE
Anticipation des recrutements : plan retraite pluriannuel	Début de lancement : COGEP	Pôle Emploi et experts comptables

Le bilan de la période de mars 2016 à février 2018 montre que la démarche est utile au territoire et qu'il est opportun de poursuivre l'action sur l'année 2018. Cette volonté a été confirmée par les membres du COFIL, lors de la réunion de bilan final du 29 janvier.

La GPEC T doit connaître 3 phases successives :

- une première phase d'adaptation, de lancement d'une dynamique d'acteurs et de projets concrets
- une phase de consolidation des partenariats, d'une méthodologie
- une phase d'anticipation des besoins.

Il apparaît très intéressant de pouvoir coordonner les actions de la cellule d'animation économique du territoire (cf. rubrique schéma de développement économique) avec celle de la GPEC T, pour plus d'efficacité.

De manière synthétique, le bilan montre que la démarche GPEC T est indispensable pour 58,8% des sondés, intéressante pour 35,3% et inutile pour 5,9%.

Il est nécessaire que l'action se poursuive pour les projets en cours non aboutis, notamment en agriculture sur l'emploi des saisonniers. La GPEC T doit permettre de mieux mutualiser les actions tournées vers l'emploi. Il semble pertinent de faire perdurer la GPEC T pour rapprocher les différents acteurs.

Le profil du poste a été discuté en COFIL, ainsi que les financements spécifiques à mobiliser.

Le PETR doit aujourd'hui se positionner sur la poursuite de la démarche pour la période 2018-2019. Le cas échéant, le PETR pourra faire les demandes de subventions auprès des financeurs identifiés : Région Centre-Val de Loire, DIRECCTE Centre-Val de Loire, les fonds FEDER, l'UDEL-MEDEF, et procéder au recrutement de l'animateur(trice).

### Focus sur le projet plateforme mobilité.

Une des actions prioritaires de la GPEC T est la mise en œuvre d'un panel d'outils et de modes de transport et d'un accompagnement des personnes sur le thème de la mobilité. La notion de plateforme de mobilité est souvent employée. Il s'agit de mettre en adéquation les problématiques de mobilité des personnes avec un ou plusieurs outils mis à leur disposition par le territoire, moyennant une participation financière, même modeste.

La carence de mobilité est un des facteurs principaux de non employabilité des personnes. C'est un sujet prioritaire pour les entreprises et pour les structures œuvrant dans le champ de la formation et de l'insertion. L'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes.

Plusieurs facteurs sont à l'origine du problème de mobilité. Le frein lié au financement, à la barrière psychologique et/ou sociale. C'est pour cela qu'un accompagnement d'un chargé de mission avec un profil de travailleur social est préconisé. Ce référent aura pour mission de mettre en relation l'offre et la demande de mobilité, de mettre en réseau les structures et les personnes ayant un lien avec la mobilité (concessionnaires, loueurs, auto-écoles, réparateurs d'engins, transporteurs privés et/ou publics, etc.) avec celles de l'emploi et de la formation. Il s'agit de créer un ensemble d'outils locaux. Au démarrage de l'action, il est préconisé d'organiser un panel de modes de transports (auto, auto sans permis, vélo, scooter, etc.) sous forme de location.

Les partenaires (Conseil Départemental du Loiret, Pôle Emploi, Sous-préfecture de Pithiviers, PETR, réseau DEP, Mission Locale, DIRECCTE, etc.) se réunissent régulièrement pour faire avancer ce dossier.

L'association TRIaction s'est positionnée pour porter le projet, dont le recrutement du chef de projets, mais elle reste dans l'attente de la consolidation du plan de financement pour le concrétiser. La piste d'un co-financement de la Région Centre-Val de Loire, via le dispositif A vos ID et de fonds privés via la Fondation Renault « mobiliz » sont en cours.

## LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été adopté le 7 décembre 2011. En février 2015, les élus du territoire ont voté la révision de ce document cadre. Il s'agit d'anticiper l'évolution du territoire, d'intégrer, notamment, les dispositions législatives récentes comme les lois Grenelle, NOTRE et ALUR, etc., le SAGE, les Trames verte et bleue. Il s'agit aussi d'alimenter et faciliter l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

Le Chef de projet Développement Durable et SCoT, dont la fiche de poste a légèrement évolué en novembre 2017, à l'occasion de son renouvellement, pour intégrer les notions de Plan Climat Air Energie, assiste aux réunions de concertations pour les PLU et PLUi des collectivités, aux réunions d'élaboration de SCoT de territoires voisins tels que le SCoT « Montargois en Gâtinais », « Forêt d'Orléans-Val de Loire, aux rencontres sur le thème de l'urbanisme et des SCoT organisées par l'Association de promotion et de fédération des Pays (A3P), par la Fédération nationale des SCoT, par le Conseil Régional, le Ministère du Logement...

En 2015 et 2016, le Pays avait perçu une subvention d'environ 26 400 €, dans le cadre de l'appel à projets « SCoT ruraux ». Il n'y a pas eu de subvention en 2017.

Le Chef de projets est financé à 50% par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat régional de Pays ; ces 50% sont calculés par rapport au temps passé sur les notions de TVB et d'Agenda 21.

Le PETR bénéficie également d'une subvention ADEME pour les missions Climat, Air et Energie du chef de projet, à hauteur de 14 400 € sur 40 mois.

La révision du SCoT est en cours. C'est le groupement de Cabinets d'études TERRES NEUVES, IMPACT ET ENVIRONNEMENT et PIVADIS qui a été retenu pour cette démarche.

Une première lettre d'information du SCoT en révision a été éditée à l'automne 2016. Elle est téléchargeable depuis le site du Pays.

Les premières réunions de concertation et ateliers territoriaux ont eu lieu en mars et juin 2016.

En 2017, les réunions de concertation se sont amplifiées, avec des ateliers programmés en mai sur le PADD, en octobre sur le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs). Un débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été organisé en septembre.



Un bilan à 5 ans a été commenté lors du Comité syndical du 7 décembre 2017. Le bilan du SCoT montre que certains objectifs ont été atteints ou sont atteints partiellement, ou sont sur la trajectoire envisagée (évolution démographique, économie et commerce, environnement, urbanisme et foncier). D'autres restent à travailler (armature territoriale, construction de logements, transports publics).

Aucune thématique n'est déconnectée des ambitions initiales.

Cette synthèse permet de dégager des pistes de travail pour le prochain SCoT :

. Les volets *environnement* et *urbanisme* sont pour le moment bien mis en œuvre. Il conviendra de renforcer l'aspect climat, air, énergie.

Il semble encore trop tôt pour tirer des conclusions des volets *économie* et *déplacements*. S'ils se sont peu développés ces dernières années, plusieurs signaux sont encourageants sur les derniers mois. Il conviendra donc de suivre leur évolution.

L'*habitat* et l'*armature* sont en revanche le point faible mis en évidence par ce bilan, à cause notamment d'objectifs très ambitieux qui ne tiennent pas suffisamment compte de la qualité et des capacités d'accueil et qui n'incitent pas à accueillir différemment.

L'intérêt de réviser le SCoT permet de requestionner celui-ci et d'intégrer toutes les études menées sur le territoire depuis 2011, comme les Trames verte et bleue, l'Agenda 21, les zones humides ou le Schéma de développement économique.

Enfin, la révision permet d'intégrer les nouveaux attendus législatifs tels que les lois Grenelle I et II, la loi ALLUR.

En lien avec les questions de consommation foncière, le Pays s'est engagé par convention avec la SAFER pour avoir accès au dispositif Vigifoncier. Les travaux de préparation ont eu lieu courant 2017. La convention couvre à partir de janvier 2018. Vigifoncier permet aux collectivités d'avoir une veille sur les cessions de parcelles et d'avoir des outils de suivi de la consommation foncière. Le portage par le Pays permet une économie de l'ordre de 50% comparé à un portage par chacune des communautés de communes du territoire.

La compilation de ces données permet de produire des analyses spécialisées.

Ce dossier est accompagné financièrement par l'AESN à hauteur de 80% sur les 3 premières années.

En janvier 2018, le PETR a été destinataire d'un courrier l'informant de la défaillance du cabinet d'études Terres Neuves, mandataire pour la révision du SCoT. Le PETR s'est rapproché du service juridique de l'Association des Maires du Loiret, qui a confirmé que le Cabinet PIVADIS pouvait devenir le mandataire du marché (co-traitant jusque-là, avec IMPACT ENVIRONNEMENT) et que la signature d'un avenant au marché suffisait pour assurer la continuité de la mission.

Il n'est pas prévu trop de décalage dans le calendrier de l'étude, ce qui devrait permettre une consultation publique avant l'été 2018 comme prévu. Quentin MACKRE, recruté par PIVADIS, restera chef de projets de ce dossier, ce qui est rassurant.

Il sera demandé aux Communautés de communes de faire remonter dans les meilleurs délais leurs observations à recevoir sur le projet de DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), à la suite des ateliers qui vont se tenir dans les prochains mois.

Le projet de SCoT devrait être arrêté avant la fin de l'année 2018, comme prévu.

Une seconde Lettre d'information est envisagée au cours du premier trimestre 2018.

## LES TRAMES VERTE ET BLEUE

La phase étude s'est déroulée en 2013 et les secteurs à enjeux ont été validés en Comité syndical le 20 décembre 2013.

L'année 2014 a été consacrée à l'élaboration du programme d'actions. Celui-ci a été réalisé par le Cabinet d'études BIOTOPE, en concertation avec les acteurs locaux réunis en comités techniques, comités de pilotage et en ateliers. Le programme d'actions comporte 16 fiches-action, réparties en 3 grandes thématiques :

### Thématique milieux terrestres :

- Préserver et entretenir les pelouses et les milieux calcicoles associés ;
- Planter et entretenir les haies ;
- Aménager les points d'intersections avec les éléments fragmentants, sur les routes ;
- Gérer les chemins agricoles et les bordures de champs en faveur de la biodiversité ;
- Préserver et restaurer les corridors situés le long des voies ferrées ;
- Renforcer l'attractivité des passages à faune et réaliser un suivi.

### Thématique milieux aquatiques et humides :

- Sensibiliser les riverains aux multiples services rendus par les cours d'eau et les zones humides ;
- Préserver les têtes de bassin et les sources des cours d'eau ;
- Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides ;
- Préserver et gérer les berges de cours d'eau ;
- Créer, restaurer et entretenir des mares.

### Thématique actions transversales :

- Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'aménagement ;
- Sensibiliser les habitants, les élus, et les agents aux gestes favorables à la biodiversité ;
- Mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs de biodiversité ;
- Favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques ;
- Identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes.

La validation de ce programme d'actions est intervenue en février 2015 par délibération du Comité syndical.

La prise en compte des continuités dans les projets d'aménagement se fait via les instructions des PLU et PLUi des collectivités.





















Depuis, quelques actions ont vu un début d'avancement, comme la réflexion sur le pâturage extensif, pour laquelle un contact a été pris avec un jeune éleveur en recherche de surface pour débiter un projet d'installation. La Chambre d'agriculture l'accompagne dans cette démarche. Ce projet a abouti en 2017 et sera poursuivi en 2018.













La mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Loiret, la loi NOTRe, entraînant des modifications importantes sur les territoires, les actions structurantes, souvent onéreuses, sont mises en suspens.

Des partenariats sont par ailleurs recherchés, comme celui avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret pour la poursuite de l'étude d'impact de l'A19 sur la biodiversité et la faune ou l'adhésion du Pays, pour ses Communautés de communes, au dispositif VIGIFONCIER, ce qui permet d'avoir connaissance des terrains à céder, dont ceux pouvant intéresser des projets liés à la biodiversité.

Le Conseil de Développement Territorial reste associé et mobilisé autant que nécessaire.

Avancement du programme d'actions :

1 (Forte)		En cours		
2		Action à développer		
3		Tout reste à faire		
Action n°	Action	Priorité	Etat d'avancement	Note
1	Préserver et entretenir les pelouses et les milieux calcicoles associés			Nouvelle convention d'animation Natura 2000 signée pour la période 2016-2020, en partenariat avec Biotope. Reconstitution de contrats et prospection pour 1 ou 2 contrats supplémentaires. Dans le cadre du projet d'éco-pâturage, première phase test sur quelques pelouses en 2017. Bilan satisfaisant tant sur le plan botanique que pour l'éleveur.
2	Planter et entretenir les haies			Contexte défavorable suite aux évolutions de la PAC. Il devient plus difficile de convaincre les agriculteurs à s'engager dans cette démarche.
3	Aménager les points d'intersections avec les éléments fragmentants (notamment A19).			Difficultés, d'une manière générale, à améliorer la fonctionnalité par manque de connaissance et non maîtrise foncière.
4	Gérer les chemins agricoles et les bordures de champs en faveur de la biodiversité			Déjà assuré par tout un réseau (Hommes et territoires, coopérative de Boisseaux, ONCFS, FDC45...). Etude menée par l'association Hommes et territoires sur la commune de Pithiviers-le-Vieil avec 8 agriculteurs. En attente de décision de la part de la commune pour mettre en œuvre les préconisations. Si tel est le cas, possibilités d'étendre l'action à l'ensemble du PETR.
5	Préserver et restaurer les corridors situés le long des voies ferrées			Complexité du dialogue avec SNCF et RFF. Secteurs écartés du projet d'éco-pâturage (présence de métaux lourds possible).
6	Renforcer l'attractivité des passages à faune et réaliser un suivi			Volonté du PETR de réaliser une nouvelle campagne de suivi des passages à faunes de l'A19 avec la FDC45. Cofiroute prêt à apporter un soutien financier mais pas la Région, qui estime qu'il n'y a pas eu d'actions concrètes menées sur le terrain après les préconisations faites lors de la dernière campagne, pour les mêmes raisons que l'action 3. Constat sur le terrain d'implantation de groupes de sangliers sur des espaces seulement traversés auparavant.
7	Sensibiliser les riverains aux multiples services rendus par les cours d'eau et les zones humides			Des panneaux d'information ont été installés - suite à des travaux de restauration du Syndicat de rivière - sur la commune de Pithiviers le Vieil (zone humide de Segray).
8	Préserver les têtes de bassin et les sources des cours d'eau			Action Contrat Global. Etude zones humides en cours d'intégration au SCoT en révision.
9	Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides			Action Contrat Global et Syndicats de rivière, en cours.
10	Préserver et gérer les berges de cours d'eau			Action Contrat Global et Syndicats de rivière, en cours.

11	Créer, restaurer et entretenir des mares			A l'occasion des révisions de PLU, sensibilisation sur ce point. Projet Valmares, porté par LNE en cours de développement sur le PETR (création d'une route des mares, panneaux pédagogiques, expositions photos).
12	Intégration de la TVB au sein des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement			Etude intégrée à toutes les pièces du SCoT dans le cadre de sa révision. Sensibilisation importante des communes sur l'intégration des TVB au moment de l'élaboration de PLU(i) : diffusion des données disponibles, éclairage sur les enjeux locaux et rappel sur la nécessité de <b>décliner</b> la TVB du PETR.
13	Sensibiliser les habitants, les élus, et les agents aux gestes favorables à la biodiversité			Engagement de 7 jardineries et pépinières à signer la charte « Jardiner au naturel » visant à apporter un conseil aux clients sur les alternatives aux produits phytosanitaires. Déploiement de tous les outils de communication en 2018. Dans le cadre de l'opération « Nichoirs à la ferme » sur la Coopérative AgroPithiviers, porté par Homme et Territoires, installation de 48 nichoirs sur 27 exploitations. Enjeux de sensibilisation des agriculteurs, travail sur des espèces patrimoniales et lutte contre les ravageurs.
14	Mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs			Travail en cours avec le Conseil Départemental sur la redéfinition des Espaces Naturels Sensibles. L'ensemble des communes concernées ont répondu à la sollicitation du CD. Echanges prévus avec les partenaires (SAFER, CRPF, Chambre d'Agriculture...) en 2018. Déploiement de la solution Vigifoncier en 2017, outil en ligne de la SAFER pour suivre les transactions et ainsi pouvoir préempter au titre de la préservation d'espaces à enjeux environnementaux. 2 sessions de formations à destination des communes et EPCI sont prévues pour 2018.
15	Favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques sur les réservoirs			Cf. action 1 avec l'éco-pâturage. La réflexion s'est poursuivie avec l'éleveur à la fois pour recenser les parcelles qui peuvent être mises à disposition mais également pour son installation sur le territoire (en lien avec la Chambre d'Agriculture).
16	Identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes			Dans le cadre de l'action « Jardiner au Naturel », 12 jardifiches existent déjà pour sensibiliser les jardiniers aux bonnes pratiques. Une treizième fiche espèces exotiques envahissantes est spécifiquement créée pour le PETR à cette occasion. L'animateur du contrat Global Essonne amont a accueilli une stagiaire chargée de faire un diagnostic et inventaire des espèces exotiques envahissantes sur la Vallée de l'Essonne. Base de connaissance diffusée à des partenaires (DREAL, communes).

#### Remarques :

L'ensemble des actions qui concernent les milieux aquatiques sont toutes déjà engagées, puisqu'inscrites dans le Contrat Global d'Actions Essonne Amont.

Le projet d'Eco-pâturage est un projet phare pour le PETR, qui souhaite, en plus d'entretenir durablement des milieux fragiles, développer une activité économique. Bien que complexe à mettre en œuvre, cette action fédère un grand nombre d'acteurs, tous très impliqués dans la réflexion. L'éleveur qui nous accompagne s'inscrit dans une démarche intéressante (pratiques d'élevage vertueuses, réelle volonté d'expérimentation).

Les actions liées aux milieux terrestres, plus difficiles à mettre en œuvre, ont connu un développement intéressant en 2017 avec notamment la mise en place d'outil de suivi du foncier et les actions développées auprès des agriculteurs par l'association Hommes et Territoires.

La communication envers le grand public s'est également bien développée et il convient de la poursuivre.

Après un premier Comité de suivi des Trames Verte et Bleue en 2016, réunissant syndicat des rivières, associations et gestionnaires de réseaux, un second se tiendra au premier trimestre 2018.

En 2018, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des projets, selon la grille de priorité validée en Comité syndical, en accompagnant les collectivités ou les partenaires privés. 410 300 € sont inscrits dans le CRST pour les actions TVB et plus largement celles en lien avec la stratégie régionale pour la biodiversité, ce qui devrait faciliter les investissements. Les projets de gestion différenciée des espaces publics, les matériels agricoles favorables à la biodiversité, l'opération nichoirs à la ferme, le suivi d'un essai d'entretien par pâturage ovin, l'opération Jardiner au naturel ou les travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier d'Autruy-sur-Juine rentrent dans ce cadre.

Certaines actions peuvent également être financées via le Contrat Global d'Actions Essonne amont.

Autant que nécessaire, le PETR assistera aux rencontres, telles que :

- Participation aux réunions et rencontres organisées par le Conseil Régional et d'autres collectivités sur ce thème,



- Rencontres avec les élus locaux dans le cadre de l'élaboration de leur PLU, PLUi ou tout autre document d'urbanisme,
- Rencontres avec les élus, techniciens des territoires voisins porteurs d'un programme Trames Verte et Bleue.

Organisation du second Comité de pilotage.

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE

Comme vu précédemment, le programme d'actions de l'Agenda 21 est bien engagé et il continue à se mettre en œuvre progressivement à travers diverses structures (PETR, Office de tourisme, collectivités...) et programmes d'actions (GPECT, contrat de Santé, Programme LEADER, Trames Verte et Bleue...).

Cette première stratégie de développement durable du PETR doit maintenant trouver un second souffle pour mieux répondre aux enjeux liés au changement climatique et être en adéquation avec les politiques publiques portées par ses partenaires : ADEME, Région Centre-Val de Loire ou encore Agence de l'Eau Seine Normandie.

En 2017, 2 des 3 EPCI du PETR, « obligés » de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ont sollicité le PETR en vue de réaliser un PCAET à son échelle, qui semble être la plus pertinente. Le 3<sup>ème</sup>, EPCI, non obligé, a accepté d'être partie prenante dans cette démarche. Le PETR a ainsi pu modifier ses statuts en fin d'année pour prendre la compétence PCAET, déléguée préalablement par les EPCI.

L'élaboration de cette stratégie va permettre à la fois de capitaliser sur l'Agenda 21, mais également de mieux mettre en œuvre le SCoT dans sa volonté d'aménagement durable. Pour rappel, sur ce territoire, plus de 2/3 de la consommation énergétique et 43% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de secteurs où le SCoT a un impact direct (résidentiel, tertiaire et transports).

En décembre 2017, le PETR a modifié ses statuts pour adjoindre cette compétence PCAET ; les EPCI membres ont ensuite pris des délibérations concordantes.

L'arrêté du Préfet est attendu dans les prochaines semaines.

Le diagnostic PCAET devrait s'étaler sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018, avant l'élaboration d'une stratégie (programme d'actions) au second semestre.

Les premières actions seront mises en œuvre au cours du second semestre 2018. Certaines d'entre elles sont engagées dans un autre cadre, tel que le plan isolation régional, la démarche TEPCV, etc.

Un des enjeux sera de faire participer la population locale, à travers des défis familles à énergie positive, par exemple.

## NATURA 2000 VALLEE DE L'ESSONNE ET LES VALLONS VOISINS

Pour mémoire, la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site NATURA 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » a été transférée au Pays lors de la réunion du comité de pilotage du 12 juin 2009 et renouvelée à chaque fin de programme depuis. Le bureau d'études BIOTOPE, retenu comme structure animatrice, a poursuivi sa mission en 2017.

Compte tenu de l'intérêt du programme Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » pour la valorisation et la sauvegarde des richesses naturelles du territoire, de la plus-value du portage administratif local par le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, le Bureau du Pays a émis un avis favorable en octobre 2015 pour renouveler la candidature du Pays à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 pour un mandat de 4 ans, sous réserve de la couverture à 100 % par l'Etat et l'Union Européenne des frais engagés pour conduire cette mission.

La décision a été entérinée par le Comité syndical du 29 janvier 2016.

### Les actions d'animation

Information, communication et sensibilisation :

- Mise à jour du site internet du pays sur la page (<http://www.pays-du-pithiverais.fr>) ;
- Réalisation d'articles dans la presse locale ;
- Visite sur site de pelouses calcicoles ayant été restaurées ;
- Edition d'une plaquette sur l'entretien et la gestion des pelouses calcaires...
- Suivi général de l'animation et assistance / concertation ;
- Organisation de COPIL, COTECH et de réunions avec les services de l'Etat (DREAL et DDT) ;
- Participation aux réunions des animateurs Natura 2000 ;

- Rédaction du rapport annuel ;
- Suivi avec la DREAL de l'évolution de la demande de modification du périmètre...

Veille et conseils techniques : articulation avec les autres politiques liées à la biodiversité

- Arrêté de Protection de Biotope (APPB) du marais d'Orville-Dimancheville, un RDV par an ;
- Programme d'actions de la TVB, un point par an ;
- Politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Départemental du Loiret (2015 -2016) : proposition d'une carte de zones prioritaires de préemption (pelouses, zones humides, TVB) et suivi du projet ;

Veille et conseils techniques : articulation avec les autres politiques liées à la biodiversité, sollicitations des porteurs de projets

- PLU des communes, avis sur des travaux au niveau du syndicat de rivière, porteur de projet...
- Veille et conseils techniques : Projet de sentier découverte de la commune de Dadonville (2015 -2016) ;
- Projet avec l'appui du SMORE (Syndicat Mixte de l'œuf de la Rimarde et de l'Essonne) ;
- Conseil et appui technique sur la faisabilité et les contraintes possibles vis-à-vis des procédures réglementaires : test de restauration de la pelouse par un engin motorisé en janvier 2016.

Contractualisation avec des contrats Natura 2000

- Arrêt du démarchage pour les contrats, pas de visibilité sur les financements FEADER jusque fin 2015
- Suivi des 5 contrats en cours
- 2 interventions étaient prévues par contrat, une au lancement pour de la restauration et l'autre 2 ans après en moyenne pour de l'entretien
- Démarchage pour les nouveaux contrats (à partir de 2018)
- Pour chaque intervention de travaux : visite et préparation du chantier avec l'entreprise d'insertion (ASER), visite en cours du chantier, visite de fin de chantier, suivi du dossier administratif et contrôle par la DDT.

Intervention d'urgence (sur financements DREAL exceptionnels) (2015 -2016)

- L'objectif était de ne pas perdre les bénéfices des travaux réalisés précédemment ;
- Mise en place du conventionnement entre la DREAL et le pays PBGP ;
- Mise en place du conventionnement entre le pays PBGP et les propriétaires (montage exceptionnel vu le caractère urgent) ;
- Les travaux ont eu lieu en février 2016 sur 3 sites ayant déjà bénéficié d'un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier pour maintenir le milieu hors contrats Natura 2000.

Suivi scientifique de la végétation : minimum 2 campagnes pour les 5 ans de contrat (2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril), il vise deux objectifs principaux :

- Evaluer l'efficacité des mesures de gestion sur la dynamique des arbustes colonisant les habitats de pelouses,
- Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats de pelouses à travers l'analyse de leurs cortèges floristiques.

Rechercher d'autres moyens de gestion des milieux de manière pérenne hors contrats Natura 2000 dès 2014. Les pistes étudiées sont :

- Auto gestion par les propriétaires privés (fiche sur la gestion des pelouses à disposition et accompagnement) ;
- Agents communaux sur les parcelles de la commune et en convention sur les parcelles des propriétés privées ;
- Organisation d'un groupe de travail pour faire émerger des solutions pérennes de gestion des milieux naturels sur le territoire du Pays.

En 2018, il s'agira de poursuivre la concertation des acteurs du territoire, de maintenir la dynamique locale dans la démarche Natura 2000, de réfléchir à un moyen de pérennisation de la gestion des milieux naturels et intensifier les actions de communication vis-à-vis de la démarche Natura 2000.

Nous rappelons ici le lien du projet transversal de pâturage extensif avec le programme Natura 2000. Un accompagnement spécifique sur les espaces Natura 2000 est envisagé dans le cadre plus global du plan de pâturage à l'échelle du Pays, pour lequel le PETR a sollicité la Région Centre Val de Loire dans le cadre du CRST et la DREAL Centre-Val de Loire sur ses fonds propres.

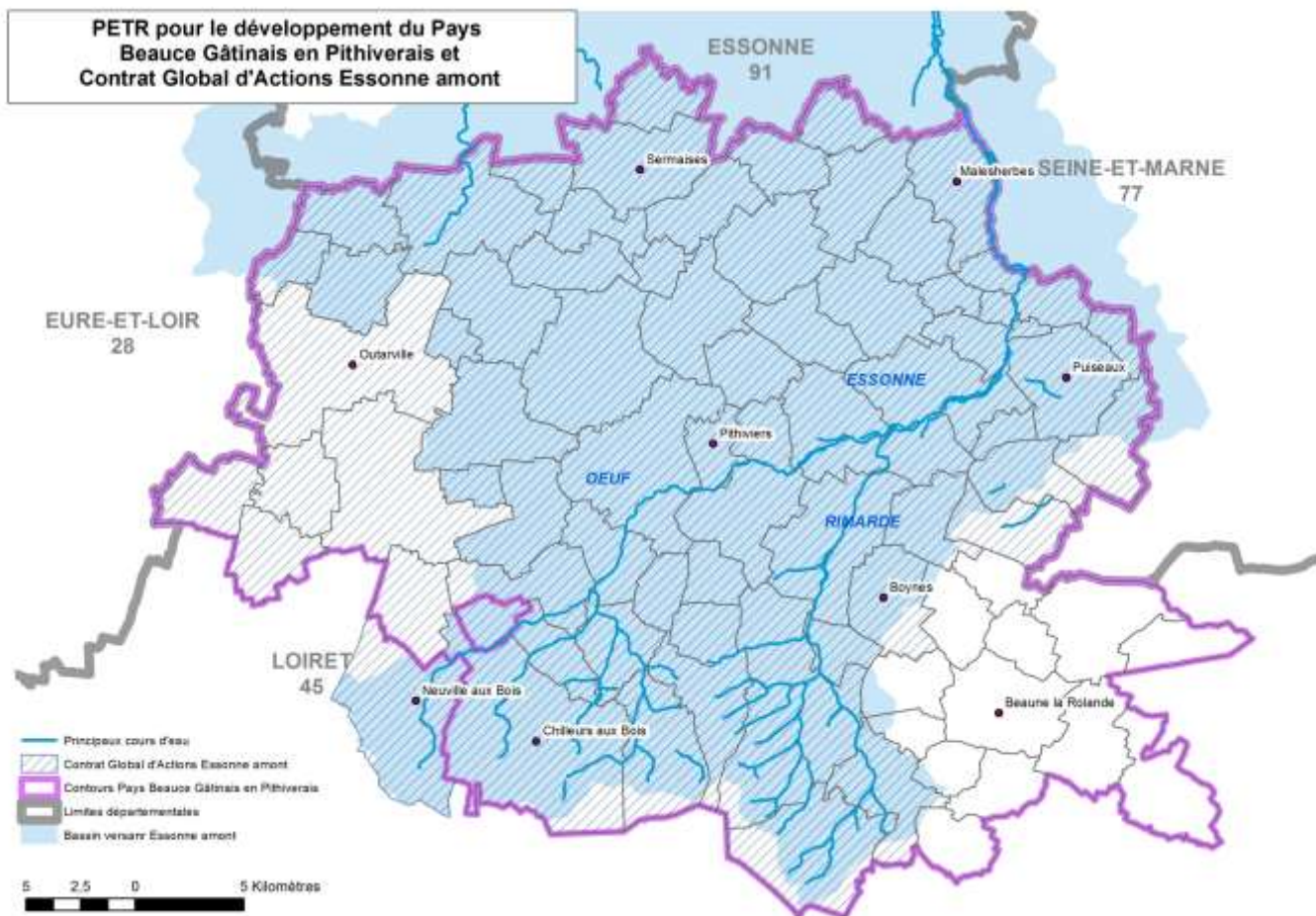
Après une phase de test en 2017, le plan de pâturage débutera en 2018, sur des parcelles identifiées par les partenaires comme étant les plus intéressantes d'un point de vue entretien des paysages et qualité



agronomique. Pour faciliter les déplacements du ou des troupeaux, la vallée de l'Essonne et ses environs proches a été privilégiée.

La question restant en suspens est celle de l'installation de l'éleveur sur le territoire. Les recherches de locaux restent d'actualité avec la Chambre d'agriculture du Loiret.

## LE CONTRAT GLOBAL ESSONNE AMONT AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



### Le Contrat 2014-2018

Le 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il voit un renforcement des actions en direction des milieux aquatiques et de protection des aires de captages d'eau potable. A l'inverse, les aides à la sécurisation de l'eau potable sont réduites et leurs conditions d'attribution plus exigeantes. Les aides à l'assainissement non collectif sont très limitées mais les taux restent inchangés et les prix de référence sont revus à la hausse. Enfin, le financement des travaux d'assainissement collectif varie peu.

C'est dans ce cadre que ce nouveau Contrat, qui a été validé en Comité de pilotage le 4 décembre 2013, a été officiellement signé le 22 septembre 2014. Les enjeux en faveur de l'amélioration de la qualité des cours d'eau, des milieux humides, et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable ont été mis en avant.

Ils ont permis d'élaborer un programme d'actions répondant à quatre objectifs :

- améliorer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides ;
- améliorer la qualité des eaux superficielles ;
- améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines ;
- assurer l'alimentation en eau potable.

La fin de l'année 2016 a marqué la mi-parcours du contrat. Un bilan de l'avancement des actions a été réalisé à cette occasion. Il est globalement positif.

En septembre 2017, Emmanuel CAMPLO a quitté ses fonctions d'animateur principal pour rejoindre le SMORE. Germain FOURNIER a pris ses fonctions mi-septembre.

En décembre 2017, le COPIL a fait le bilan du contrat à 1 an de l'état final.

Sur le volet 1 « Restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides » 303 958,50 € de travaux ont été engagés en 2017 pour un prévisionnel de 409 500 €.

Les opérations de restauration et d'entretien des milieux aquatiques ont été réalisées conformément aux DIG des syndicats de rivières et aux plans de gestion établis par la Fédération des Chasseurs.

Différents projets structurants pour la gestion des milieux aquatiques de la vallée de l'Essonne sont par ailleurs mis en place, notamment la fusion des syndicats de rivière et l'extension de leurs compétences aux têtes de bassin, la pérennisation de l'entretien des espaces naturels après restauration par l'installation d'une activité d'élevage ovin extensif et la mise en place d'une veille foncière sur les espaces naturels sensibles.

Un inventaire des zones humides a été réalisé en 2015-2016 pour leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Les montants engagés sont inférieurs aux prévisions, malgré des programmes de travaux parfois plus ambitieux.

Sur le volet 2 « Améliorer la qualité des eaux superficielles », 1 989 051,44 € de travaux ont été engagés en 2017 pour un prévisionnel de 1 730 000 €.

Sur le volet 3 « Améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines », 143 402 € de travaux ont été engagés en 2017 pour un prévisionnel de 1 065 000 €.

De nombreuses études de diagnostics des réseaux d'alimentation en eau potable ont été engagées, ce qui permettra de lutter efficacement contre les pertes et d'amorcer une réflexion sur la gestion patrimoniale des réseaux dans les années à venir.

La définition des aires d'alimentations des forages les plus impactés par les pollutions diffuses est par ailleurs bien avancée. Cependant, la mise en place effective d'actions de lutte contre ces pollutions est freinée par les craintes du monde agricole.

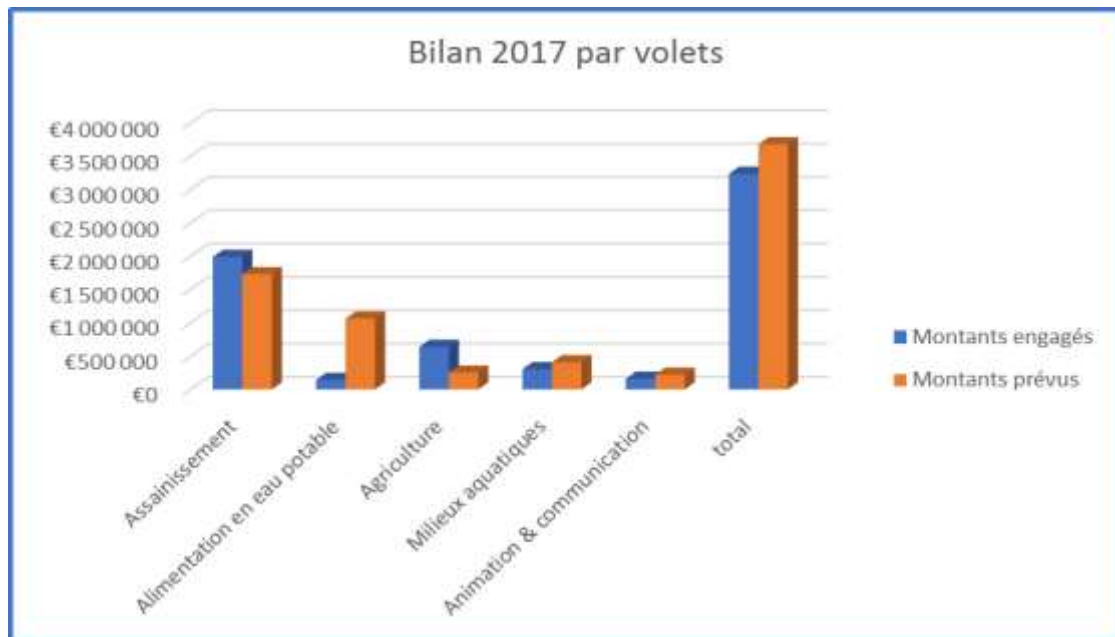
En conséquence, les investissements dans ce domaine induisent une faible consommation des enveloppes financières sur ce volet.

Sur le volet 4 « Améliorer la qualité de l'eau potable », 640 529,50 € de travaux ont été engagés en 2017 pour un prévisionnel de 253 000 €.

Sur le volet 5 « Animation, communication et suivi », 160 782,50 € de travaux ont été engagés en 2017 pour un prévisionnel de 223 680 €.

3 237 724 € ont été engagés en 2017 soit 66 % du montant prévisionnel.

Type action	Réalisé 2017	Prévisionnel 2017
Assainissement	1 989 051 €	1 730 000 €
Alimentation en eau potable	143 402 €	1 065 000 €
Agriculture	640 530 €	253 000 €
Milieux aquatiques	303 959 €	409 500 €
Animation & communication	160 783 €	223 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 237 724 €</b>	<b>3 680 600 €</b>



**Satisfaction des objectifs du contrat.** Au bilan à mi-parcours, l'engagement financier devait être d'au moins 40% du montant total. Ce montant est inférieur aux objectifs fixés. Les autres objectifs du contrat sont par ailleurs atteints. L'« ambiance » particulière due à la fusion des Communautés de communes a retardé certains travaux.

L'examen des critères techniques permet de constater que les objectifs sont parfaitement atteints sur le volet « milieux aquatiques ». Ce sont en revanche les travaux dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable, ainsi que les investissements agricoles, qui accusent un retard. L'ampleur des investissements dans ces domaines explique la faible consommation des enveloppes financières du contrat.

Cependant, de nombreuses études de diagnostics et de programmation en eau potable et en assainissement ont pu être engagées. Elles permettront de préparer les futurs investissements sur le territoire en définissant les travaux à mettre en œuvre sur le long terme et d'améliorer le fonctionnement et la gestion des infrastructures. Ces études apportent également une réflexion sur les budgets d'eau et d'assainissement des collectivités qui devront s'adapter pour faire face aux problèmes à venir, posés par le renouvellement des réseaux et des ouvrages. Enfin, dans la perspective du futur transfert des compétences liées au petit cycle de l'eau vers les EPCI élargis, ces schémas offriront une vision d'ensemble des chantiers à mettre en œuvre sur les territoires.

Sur le grand cycle de l'eau on notera également que l'animation a permis l'émergence de grands projets structurants pour la gestion des milieux aquatiques et humides (pâturage, prise en compte des têtes de bassin et veille foncière).

**Focus sur le projet mené conjointement entre les deux Contrats Globaux du Loiret en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et la Chambre Régionale de métiers.**

L'objectif est de dresser un état des lieux du territoire afin d'identifier des zones de sensibilité et de cibler les activités les plus polluantes et la mise en place d'une animation.

Etape 1 : recueil et synthèse des données d'entrées disponibles : croisement des données environnementales avec la densité d'industrie / artisanat / commerces et le nombre d'ICPE,

Etape 2 : cartographie par sous-bassins versants (9 sous-bassins sur le Contrat global du Loing et 4 sur le contrat Essonne amont),

Etape 3 : analyse qualitative – recherche et synthèse des données qualité et association d'un polluant à des types d'activités.

Etape 4 : Réalisation de fiche par sous-bassin versant.

La Chambre Régionale de Métiers se propose d'être porteuse de l'animation sur une première année, avec un lancement début 2018.

L'importance de l'animation locale n'est plus à démontrer, mais les incertitudes préalables aux fusions des Communautés de communes et les transferts qui y sont liés ont retardé le lancement des travaux. Le financement de l'animation est toujours assuré à 50% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à 30% par la Région Centre-Val de Loire.

Les actions envisagées en 2018 :

Volet 1 :

- Réflexion sur la gestion des espaces naturels sensibles par pâturage
- Mise en place d'une veille foncière : convention avec la SAFER (outil VIGIFONCIER) et projet de périmètre de préemption sur la vallée de l'Essonne
- Encadrement d'une stagiaire dans le but de réaliser un diagnostic sur les espèces invasives au sein de la vallée de l'Essonne
- Suivi et accompagnement du SMORE pour la prise de compétence GEMAPI
- Suivi et accompagnement pour la commune de Neuville-aux-Bois dans la prévention des inondations (participation à 2 COPIL et élaboration du CCTP)
- Suivi des inondations de 2016 avec réalisation de cartographies.

Volet 2 :

- Lancement des études de programmation sur les communes de Neuville aux Bois, Pithiviers, Le Malesherbois, Puiseaux
- Plan de gestion des pesticides en ZNA : ciblage des communes > 700 habitants autour de la vallée de l'Essonne
- Lancement des études gouvernance au niveau des 3 Communautés de Communes
- Accompagnement des Communautés de Communes pour la réhabilitation d'ANC

Volet 3 :

- Captages prioritaires : suivi des études pour Le Malesherbois, recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour Pithiviers, Marsainvilliers et Puiseaux
- Lancement d'un suivi renforcé de la qualité des forages d'alimentation en eau potable
- Suivi du SIAEP Manchecourt-Ramoulu pour le problème d'ensablement du forage

Volet 4 :

- Suivi du Schéma d'alimentation en eau potable (ex. CC Terres Puiseautines). Des diagnostics des réseaux seront réalisés conjointement.
- Lancement des études gouvernance au niveau des 3 Communautés de Communes

Volet 5 :

- Intervention Journée Rivières AESN (Chatillon sur Seine)
- Séminaire AFB sur le territoire du SMORE
- Préparation des classes d'eau 2018 (Aulnay, Pithiviers le Vieil, Estouy)
- Réalisation de panneaux pour la ZH de Segray
- Mise en place d'un volet artisanat
- Visite de terrain avec les élus du SMO

En 2018, le PETR mettra en œuvre l'évaluation finale du Contrat (Bilan technique et financier). Ce bilan sera réalisé en interne par l'animateur du contrat.

En parallèle, le réseau RCO réalisera un état final qualitatif de l'état des masses d'eau (données physico-chimiques et biologiques, indicateurs de débits). Le suivi des eaux souterraines sera réalisé au niveau des captages d'alimentation en eau potable.

## **LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA NAPPE DE BEAUCE**

La mise en œuvre du SAGE est effective depuis la signature de l'arrêté inter-préfectoral le 11 juin 2013.

Rappel : une CLE n'a pas de personnalité juridique propre. Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est porteur de cette structure, totalement indépendante, qui couvre un territoire bien plus étendu que celui du Pays.

La cellule d'animation est constituée d'un personnel spécifique. Suite au retrait de la Région Ile de France, les travaux du SAGE sont financés depuis 2017 par les participations des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie à hauteur de 37,5% chacune et de la Région Centre-Val de Loire pour les 25% restants.

Principales actions menées en 2017 :

- Bilan de la campagne d'irrigation 2016 et prévision des coefficients d'attribution pour la campagne 2017
- Etude sur le bassin du Fusin : rédaction du cahier des charges
- Etude pour l'estimation des débits biologiques sur les principaux cours d'eau du territoire : rédaction du cahier des charges
- Recrutement d'un stagiaire chargée de construire une base de données sur les ouvrages hydrauliques et de calculer les taux d'étagement et les taux de fractionnement
- Avis sur les dossiers soumis à consultation.
- Mise à jour du tableau de bord

- Lettre d'information SAGE n°14
- Préparation du contrat de nappe 2017-2018

En 2018, la Cellule d'animation poursuivra ses missions d'assistance à la CLE, à savoir :

- assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux avec notamment la mise à jour du tableau de bord.
- préparer et organiser les séances et les travaux de la Commission Locale de l'Eau et du Bureau, les dossiers techniques soumis à la consultation de la Commission Locale de l'Eau,
- assurer la maîtrise d'ouvrage des études structurantes réalisées sur le territoire du SAGE (animation du comité de pilotage, suivi des travaux des bureaux d'études...)
- gérer le site internet et éditer les Lettres d'information.

Les études prévues en 2018 :

- Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin
- Estimation des débits biologiques sur les cours d'eau du territoire du SAGE.

### **APPEL A PROJETS TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)**

Pour mémoire, il s'agit d'un appel à projets national (Ministère de l'Environnement) relayé par la DDT du Loiret. Grâce à sa réactivité, le Pays a pu rentrer dans ce cadre. Les différents programmes qu'il porte depuis 1996 constituent bien, selon les services de l'Etat, un véritable projet de territoire.

Les axes TEPCV sont les suivants :

- « Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'éclairage public »
- « Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liés aux transports »
- « Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets »
- « Produire des énergies renouvelables locales »
- « Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir un urbanisme durable »
- « Promouvoir l'éducation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté et mobiliser les acteurs locaux ».

Le territoire est ainsi depuis le 19 mai 2016 retenu dans la catégorie « Territoire à énergie positive » ; il bénéficie de 1 113 392 € de subventions (dotation totale de la convention principale du 19 mai 2016 et des 2 avenants des 3 mars et 5 mai 2017) issues du fonds de transition énergétique (38 actions labellisées).

Le Pays et les porteurs de projets conventionnant directement avec les services de l'Etat.

La DDT et l'ADEME Centre-Val de Loire nous accompagnent dans ces démarches.

Le premier Comité de suivi du CRST a été organisé le 6 novembre 2017. Il a permis de faire le point sur l'avancement des projets, de faire connaître les modalités de versement des subventions.

Tableau synthèse des projets labellisés TEPCV

Date de référence	Axe d'intervention	Libellé actions	Maître d'ouvrage	Calendrier	Coût global	Coût HT des dépenses retenues	Fonds Transition Energétique (maxi 80% fonds publics)	
							Montant	%
19 mai 2016	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Travaux d'isolation de la salle des fêtes de Dadonville	Commune de Dadonville	2017	349 000,00 €	291 040,00 €	78 000,00 €	27%
19 mai 2016	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Travaux d'isolation d'un bâtiment existant en vue de la création d'un ALSH à Sermaises	CC du Pithiverais (portage initial CC Plateau Beauceron)	2017	638 000,00 €	298 000,00 €	80 000,00 €	27%
19 mai 2016	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Plan de modification de l'éclairage public du Malesherbois	Commune nouvelle Le Malesherbois	2017	77 316,00 €	77 316,00 €	35 000,00 €	45%
19 mai 2016	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Création d'une circulation douce structurante entre le hameau de l'Eglise et la Groupe à Dadonville	Commune de Dadonville	2017	150 000,00 €	150 000,00 €	45 000,00 €	30%
19 mai 2016	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Création d'une circulation douce permettant de relier la Place du centre bourg à l'éco-quartier "Jardin de Cassini" à Coudray	Commune nouvelle Le Malesherbois	2017	52 000,00 €	52 000,00 €	20 000,00 €	38%
19 mai 2016	PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES	Installation de système de chauffage utilisant des énergies renouvelables dans le cadre de la réhabilitation des ateliers techniques municipaux de Coudray	Commune nouvelle Le Malesherbois	2017	60 000,00 €	60 000,00 €	42 000,00 €	70%
19 mai 2016	PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES PAYSAGES ET PROMOTION D'UN URBANISME DURABLE	Réaménagement durable du centre bourg de Coudray	Commune nouvelle Le Malesherbois	2017-2018	415 505,00 €	176 755,00 €	120 000,00 €	68%
19 mai 2016	PROMOTION DE L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCO-CITOYENNETÉ ET MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX	Aménagements de sensibilisation à la biodiversité au Domaine de Flotin	CC du Pithiverais Gâtinais (portage initial CC Beaunois)	2017	410 210,00 €	410 210,00 €	80 000,00 €	20%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition de 3 véhicules électriques et de bornes de rechargement	CC du Pithiverais Gâtinais	2017	77 846,27 €	77 303,51 €	42 942,81 €	55,6%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne de rechargement	CC de la Plaine du Nord Loiret	2017	25 332,51 €	25 332,51 €	13 966,01 €	55,1%

3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition d'un véhicule électrique	Commune Chambon la Forêt	2017	20 754,77 €	17 261,00 €	7 508,80 €	43,5%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition d'une borne de rechargement pour véhicule électrique	Briarres-sur-Essonne	2017	8 864,60 €	8 421,85 €	6 737,48 €	80,0%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition d'une borne de rechargement pour véhicule électrique	Dadonville	2017	8 864,60 €	8 421,85 €	6 737,48 €	80,0%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition de 4 véhicules électriques et d'une borne de rechargement	Commune de Pithiviers	2017	103 980,12 €	99 610,00 €	54 488,00 €	54,7%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition de deux bornes de rechargement pour véhicule électrique	Commune de Puiseaux	2017	17 729,20 €	16 843,70 €	13 474,96 €	80,0%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition de 4 véhicules électriques et de 4 bornes de rechargement	Commune Nouvelle Le Malesherbois	2017	114 182,64 €	107 827,72 €	61 062,18 €	56,6%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition d'une borne de rechargement	Commune d'Aulnay la Rivière	2017	8 864,60 €	8 421,85 €	6 737,48 €	80,0%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne de rechargement	Commune de Beaune la Rolande	2017	25 332,51 €	25 332,51 €	13 966,01 €	55,1%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition d'un véhicule électrique	Commune d'Erceville	2017	17 921,76 €	17 482,00 €	7 985,60 €	45,7%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition de deux véhicules électriques	Association Jardin de la Voie Romaine	2017	38 965,53 €	38 547,34 €	18 237,87 €	47,3%
3 mars 2017	PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES	Installation de panneaux photovoltaïques	Association Jardin de la Voie Romaine	2017	44 023,00 €	44 023,00 €	35 218,40 €	80,0%
3 mars 2017	DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉS AUX TRANSPORTS	Acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne	Association TRlaction	2017	20 940,85 €	20 073,34 €	9 758,67 €	48,6%



3 mars 2017	DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS	Création d'une recyclerie	Association TRlaction	2017	50 053,50 €	50 053,50 €	22 023,54 €	44,0%
3 mars 2017	PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES	Installation de panneaux photovoltaïques	Association TRlaction	2017	25 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	80,0%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune de Rouvres - St-Jean	2017	15 420,38 €	15 420,38 €	2 450,00 €	16%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune de Pithiviers-le-Vieil	2017	79 440,00 €	79 440,00 €	21 202,00 €	27%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune de Dadonville	2017	54 138,26 €	54 138,26 €	11 760,00 €	22%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune d'Ondreville-sur-Essonne	2017	10 913,75 €	10 913,75 €	2 571,00 €	24%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune d'Echilleuses	2017	14 117,65 €	14 117,65 €	4 275,00 €	30%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune de Pithiviers	2017	129 373,90 €	129 373,90 €	103 499,12 €	80%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune de Laas	2017	24 390,16 €	24 390,16 €	4 572,13 €	19%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune de Lorcy	2017	74 838,00 €	74 838,00 €	44 150,00 €	59%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune d'Ascoux	2017	150 916,00 €	150 916,00 €	32 432,80 €	21%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune d'Aulnay-la-Rivière	2017	15 010,45 €	15 010,45 €	4 418,36 €	29%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune Nouvelle Le Malesherbois	2017	15 680,70 €	15 680,70 €	4 294,56 €	27%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune de Guigneville	2017	80 975,30 €	80 975,30 €	21 460,00 €	27%

5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune d'Auxy	2018	56 145,93 €	56 145,93 €	8 616,74 €	15%
5 mai 2017	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Modernisation de l'éclairage public	Commune de Nancray sur Rimarde	2017	31 943,91 €	31 943,91 €	6 845,00 €	21%
			<b>TOTAL</b>		<b>3 513 991,85 €</b>	<b>2 858 581,07 €</b>	<b>1 113 392,00 €</b>	

Les actions annulées ou ne sollicitant plus de TEPCV :

Les opérations liées aux espaces publics de Coudray ne seront pas réalisées selon le calendrier éligible.

La borne de rechargement à Aulnay la Rivière

L'acquisition de 2 véhicules électriques par le Jardin de la Voie Romaine est financée par ailleurs

La nouvelle législation ne permet pas à l'association TRIaction d'installer des panneaux photovoltaïques

La modernisation de l'éclairage public d'Echilleuses est financée par ailleurs

La modernisation de l'éclairage public d'Auxy est abandonnée, suite à la démission du conseil municipal.

Les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics bénéficient de fonds privés, via la valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Tableau synthèse des projets retenus dans ce cadre :

Libellé actions	Maître d'ouvrage	Coût HT des dépenses éligibles isolation	Equivalent € à verser par PME pour valorisation des CEE TEPCV	Résultats attendus			
				Bâtiment : surface concernée (m <sup>2</sup> )	CO2 évitées	Wh économisés	Autres
Rénovation thermique de la mairie de Dadonville	Commune de Dadonville	88 500,00 €	88 500,00 €	209 m <sup>2</sup>	19 Kgéq CO <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> /an	272 kWhEP/m <sup>2</sup> /an, soit 64%. Economie de GES : 76%	Etiquette énergie après travaux : B. Etiquette climat après travaux : B.
Rénovation thermique de la salle des associations de Dadonville	Commune de Dadonville	47 400,00 €	47 400,00 €	192 m <sup>2</sup>	11 Kgéq CO <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> /an	153 kWhEP/m <sup>2</sup> /an, soit 47%. Economie de GES : 47%	Etiquette énergie après travaux : B. Etiquette climat après travaux : A.

Rénovation thermique de la salle des fêtes d'Aulnay-la-Rivière	Commune d'Aulnay-la-Rivière	36 080,00 €	36 080,00 €	140 m <sup>2</sup>	72 Kgéq CO <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> /an	407 kWhEP/m <sup>2</sup> /an, soit 77%. Economie de GES : 89%	Etiquette énergie après travaux : C. Etiquette climat après travaux : B.
Rénovation thermique de la mairie d'Ondreville-sur-Essonne	Commune d'Ondreville-sur-Essonne	51 700,00 €	51 700,00 €	208 m <sup>2</sup>	11 Kgéq CO <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> /an	261 kWhEP/m <sup>2</sup> /an, soit 70%. Economie de GES : 100%	Etiquette énergie après travaux : B. Etiquette climat après travaux : A.
Rénovation thermique du bâtiment mairie-bibliothèque d'Autruy sur Juine	Commune d'Autruy-sur-Juine	53 200,00 €	53 200,00 €	282 m <sup>2</sup>	75 Kgéq CO <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> /an	188 kWhEP/m <sup>2</sup> /an, soit 62%. Economie de GES : 67%	Etiquette énergie après travaux : B. Etiquette climat après travaux : C.
Rénovation thermique de la mairie de Morville en Beauce	Commune de Morville-en-Beauce	48 958,00 €	48 958,00 €	122 m <sup>2</sup>	68 Kgéq CO <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> /an	237 kWhEP/m <sup>2</sup> /an, soit 70%. Economie de GES : 71%	Etiquette énergie après travaux : C. Etiquette climat après travaux : D.
Rénovation thermique des 4 logements communaux à Sermaises	Commune de Sermaises	13 700,00 €	13 700,00 €	149 m <sup>2</sup>	38 Kgéq CO <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> /an	158 kWhEP/m <sup>2</sup> /an, soit 52%. Economie de GES : 17%	Etiquette énergie après travaux : C. Etiquette climat après travaux : D.
Rénovation thermique de l'ancien collège de Bazoches pour y installer le siège social de la CC PNL	CCPNLOIRET	449 250,00 €	449 250,00 €	2 827 m <sup>2</sup>	15 Kgéq CO <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> /an	106 kWhEP/m <sup>2</sup> /an, soit 48%. Economie de GES : 50%	Etiquette énergie après travaux : C. Etiquette climat après travaux : C.
		<b>788 788,00 €</b>	<b>788 788,00 €</b>				

Le montant de dépenses éligibles maximum pour le territoire est de 975 000 €. Les appels d'offres lancés fin 2017 et début 2018 devraient permettre de définir, projet par projet, le montant éligible étant entendu qu'après mise à jour des chiffrages pour les dossiers des communes, le solde serait attribué à la CC de la Plaine du Nord Loiret pour la rénovation de l'ancien collège, dont seule la phase 1 est intégrée au tableau, les phases suivantes étant optionnelles et dépendantes des financements CEE possibles.

Le territoire a signé une convention avec la société PME (Penser Mieux l'Energie) ; elle a en charge de valoriser les dépenses isolation en montant de CEE et de verser le montant correspondant aux collectivités, à hauteur de 108%.

En 2018, un travail important de suivi des actions TEPCV sera à réaliser, notamment dans le cadre du suivi des demandes de versement du solde des subventions auprès de la DREAL. Les projets de rénovation thermique devront être terminés et payés avant fin 2018 pour pouvoir bénéficier des CEE TEPCV.

## LE CONTRAT DE RURALITE

Nouvelle procédure d'Etat, l'objectif recherché des Contrats de ruralité est de renforcer le développement des territoires ruraux.

Les Contrats de ruralité font suite aux Comités Interministériels aux Ruralités (CIR), pour garantir un accès pour tous aux services et qui visent la mise en réseau des territoires.

Les Contrats de ruralité sont à considérer comme une innovation dans la cohérence des financements des collectivités, à travers des fonds provenant de l'Etat (DETR de droit commun ou DETR particulière, Fonds de Soutien à l'Investissement Local), de la Région (Contrat de Pays, lignes directes), du Département, etc.

Les projets qui peuvent être intégrés aux contrats doivent entrer en cohérence avec les 104 mesures des CIR et des 6 thématiques suivantes :

- Accessibilité aux services et aux soins
- Mobilités
- Développement de l'attractivité des territoires
- Transition écologique
- Redynamisation des bourgs-centres et soutien au commerce de proximité
- Cohésion sociale.

Le recensement des projets potentiels entrant dans les cadres suivants :

- Un accès aux services de santé partout en France
- 1 000 maisons de services publics pour mieux "rendre service"
- Accès aux services publics
- Qualité de l'urbanisme dans les territoires ruraux
- Faciliter le déploiement de points d'accès au WIFI gratuit dans chaque bourg centre
- Développer l'économie locale
- Des projets de développement touristique adaptés aux territoires ruraux
- Une mobilité adaptée aux spécificités des territoires ruraux et périurbains
- Remplacement de dispositifs d'éclairage
- Frais annexes de mise en service de bornes de rechargement pour voitures électriques
- Plan Isolation Régional
- Favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la jeunesse dans les territoires fragiles
- Accompagner les habitants au quotidien
- Des pratiques culturelles diversifiées au cœur des ruralités

A titre d'exemples nous pouvons citer, comme des investissements éligibles et prioritaires, les projets de Maison Pluridisciplinaire de Santé (MSP) de Pithiviers, le projet dans le Malesherbois et à Puiseaux, les projets de Maisons de Service au Public (MSAP).

La Région Centre-Val de Loire est associée à la démarche et signataire.

Le Conseil départemental sera partenaire mais ne sera pas signataire du Contrat ; en parallèle, il est mis en place des conventions entre le Département et les EPCI (et leurs communes).

Un des aspects clé du contrat est la définition commune du projet de territoire entre les différents partenaires.

En termes de moyens financiers, 18 millions d'euros ont été alloués en 2017 pour la Région Centre-Val de Loire et 1,6 millions d'euros pour le Département du Loiret, selon le vote de la loi de finance. 750 000 € ont été alloués au Pithiverais. L'appel à projets a été lancé en début d'année 2017, les projets sélectionnés par le Comité de pilotage le 24 avril 2017.

10% de ces enveloppes peuvent être fléchés pour des actions de fonctionnement, dont des frais d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du Contrat, à la condition d'un recrutement spécifique.

La durée du contrat couvre la période 2017-2020. Les Contrats de ruralité suivants auront une durée de 6 ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Le Pays s'étant rapidement intéressé à la démarche, a travaillé en lien étroit avec Mme la Sous-préfète et ses services.

La convention cadre a été signée le 25 janvier 2017 dans les locaux de la société Eurobougies à Boynes, par M. le Préfet, M. le Président du Conseil régional, la Présidente du Pays, les Présidents des Communautés de communes du Pays, le Directeur de la CAF, le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, en

présence du Commissaire général à l'Égalité des Territoires ; en amont de la cérémonie de signature, Mme LADNER, PDG, a présenté son entreprise, régulièrement lauréate à des prix valorisant sa performance.

Les projets labellisés en 2017 sont les suivants :

Collectivité	Opération	Coût HT	Dotation contrat ruralité	Taux
<b>Thématique 1 : Accès aux services et aux soins</b>				
CC DU PITHIVERAIS	Maison de santé pluridisciplinaire	2 317 328,00 €	106 000,00 €	4,6%
CC PLAINE DU NORD LOIRET	Création d'un espace "services publics" à Outarville	40 836,00 €	25 171,30 €	61,6%
<b>Thématique 2 : Revitalisation des centres Bourgs</b>				
COMMUNE DE BRIARRES/ESSONNE	Mise en valeur du Bourg-Centre, création et aménagement d'espaces verts, embellissement de place aux abords des bâtiments publics, enfouissement des lignes et voiries	93 490,20 €	9 349,02 €	10,0%
COMMUNE DE PITHIVIERS	Requalification de la place des halles	515 386,00 €	154 615,80 €	30,0%
CC PLAINE DU NORD LOIRET	Acquisition d'un bâtiment vue d'installer un bâtiment relais pour les artisans et valoriser la collection Dufour	435 000,00 €	50 000,00 €	11,5%
<b>Thématique 3 : Attractivité du territoire</b>				
COMMUNE DE DADONVILLE	Circuit pédestre "vallée de l'Oeuf" passant par Chanteloup	84 617,86 €	21 154,47 €	25,0%
COMMUNE DE YEVRE LE CHATEL	Aménagement d'un bâtiment pour la création d'un espace touristique culturelle et professionnelle à Yèvre le Chatel	70 000,00 €	17 500,00 €	25,0%
CCDP	Réhabilitation de la piscine de Pithiviers Le Vieil	1 461 945,00 €	170 388,46 €	11,7%
COMMUNE DE PUISEAUX	Création d'une liaison douce chemin de la Messe	21 957,00 €	5 489,25 €	25,0%
COMMUNE DE PUISEAUX	Pose et raccordement d'une borne de rechargement rapide pour véhicules électriques	17 729,20 €	4 432,30 €	25,0%
CC PITHIVERAIS GATINAIS	Pose et raccordement d'une borne de rechargement rapide pour véhicules électriques sur le parking du siège administratif	5 140,00 €	1 285,00 €	25,0%
<b>Thématique 6 : Cohésion sociale</b>				
COMMUNE DE CHAMBON LA FORET	Création d'une maison d'assistantes maternelles	278 136,22 €	27 813,62 €	10,0%
COMMUNE DE CHATILLON LE ROI	Création d'une aire de convivialité et de jeux	47 225,38 €	9 445,08 €	20,0%
COMMUNE DE JOUY EN PITHIVERAIS	Réhabilitation de l'ancienne école de Gueudreville avec mise aux normes dans le cadre périscolaire (pour une conversion en MAM multi accueil)	193 557,00 €	19 355,70 €	10,0%
COMMUNE DE PITHIVIERS	Plateau sportif (gazon synthétique) du clos Beauvois	37 000,00 €	14 800,00 €	40,0%
COMMUNE DE PITHIVIERS	Plateau sportif (gazon synthétique) de St Aignan	33 000,00 €	13 200,00 €	40,0%
CC PLAINE DU NORD LOIRET	Construction de locaux pour les activités périscolaires ou groupe scolaire intercommunal de Boisseaux	744 968,00 €	100 000,00 €	13,4%
			<b>750 000,00 €</b>	

Pour l'appel à projets 2018, les collectivités ont été informées par courrier début février. Les réponses sont attendues jusque fin mars 2018. Le Comité de pilotage, réuni en novembre 2017, a souhaité reconduire l'appel à projets selon les mêmes modalités qu'en 2017, mais en donnant 4 priorités d'actions :

**PRIORITE 1 « AMELIORER L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE »**

Exemples :

Maison de Santé Pluridisciplinaire et Exercices de santé regroupés

Equipements et aménagements...

**PRIORITE 2 « AMELIORER LA MOBILITE INTERNE DU TERRITOIRE »**

Exemples :

Acquisition de véhicules électrique

Acquisition de bornes de rechargement

Aménagement de voies douces

Acquisition de véhicules pour transport en commun

Création d'aires de covoiturage...

**PRIORITE 3 « LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE DU TERRITOIRE »**

Exemples :

Liaison THD entre le terminal et les bâtiments à raccorder

Equipement matériel et technologique

**PRIORITE 4 « AMELIORER L'OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION »**

Exemples :

Maison de Services à la Population (MSAP)

Véhicule de portage de repas

Aire de jeux et de loisirs actifs...

Le montant pour la convention financière 2018 n'est pas encore connu.

## LEADER

En 2015, le Pays a candidaté avec le Pays Gâtinais pour créer un GAL commun « Pithiverais & Gâtinais » (le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais en étant le chef de file). Le thème choisi est la valorisation du territoire par le tourisme. La Région Centre-Val de Loire, gestionnaire du programme LEADER a émis un avis favorable au projet à l'automne 2015. Ce sont donc 1 300 000 € qui sont mobilisables pour une période de 6 ans, sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et sur le Pays Gâtinais.

Le programme d'actions comprend les axes suivants :

1 - « Affirmer la destination comme territoire innovant d'un tourisme durable »

2 - « Renforcer le positionnement tourisme de "nature et culture" de la destination dans une logique d'excellence »

3 - « Développer une offre de services de proximité adaptée aux nouvelles contingences du tourisme de "nature et culture" »

4 - « Communiquer et observer »

5 – « Coopération interterritoriale et transnationale, développer les synergies avec les territoires pour conforter la destination »

6 - « Animation »

7 - « Evaluation ».

Mme Brigitte DALLOT, par ailleurs Présidente du Conseil de développement territorial du PETR, est élue Présidente du GAL.

David MILLIOT-STOCLIN, l'animateur du programme LEADER, a été remplacé par Nathalie COATGLAS en août 2017.

Le financement de l'animation est assuré à 80% par les fonds européens LEADER. Le reste à charge se répartit à parts égales entre les deux Pays porteurs du projet.

Aujourd'hui, la convention tripartite est signée. En amont, un gros travail de rédaction a été nécessaire, notamment pour intégrer les critères de vérifiabilité et de contrôlabilité, la grille de sélection des projets, la constitution du GAL et son Règlement Intérieur, etc.

Une plaquette de communication a été créée en interne et diffusée sur le territoire.

Le logiciel de gestion OSIRIS a été livré en juin 2017.



Les premiers projets ont été instruits par l'animateur, débattus en Comité technique et en Comité de programmation.

Les actions ayant reçu un avis d'opportunité favorable sont les suivants :

**Action 3** « Organiser l'accueil et l'info touristique »

Chef de projet tourisme, PETR Beauce Gâtinaise en Pithiverais pour 13 528,03 €

**Action 4** « Structurer et développer offre de nature »

ValMares, Association LNE, pour 10 000,00 €

Sentier de découverte, Commune de Dadonville pour 27 724,12 €

Programme d'animation Dordives mobilités douces, Commune de Dordives pour 3 000,00 €

**Action 5** « Structurer / Développer offre culture et art de vivre »

Il était une fois Puiseaux, Commune de Puiseaux pour 48 000,00 €

Etude préalable aux travaux Château de Neuville sur Essonne, Association Théâtre des Minuits pour 10 000,00 €

**Action 6** « Structurer et développer hébergement et accueil »

Aire de camping-car, Commune de Douchy Montcorbon pour 12 000,00 €

**Action 7** « Démarche d'excellence »

High Hospitality, CCI du Loiret pour 34 880,00 €

**Action 8** « Stratégie de communication offensive et partagé »

Communication offensive, Office de Tourisme du Grand Pithiverais, pour 18 400,00 €

**Action 9** « Coopération »

Pays à vélo, Pays Gâtinaise pour 9 706,00 €

**Action 10** « Animation programme »

Animation 2016, PETR Beauce Gâtinaise en Pithiverais pour 21 600,52 €

Animation 2017, PETR Beauce Gâtinaise en Pithiverais pour 34 040,00 €.

En 2018, l'animation de terrain devra intensifier les prises de contact pour faire émerger des projets éligibles au programme LEADER, le risque de « dégageant d'office » restant une réalité.

Les travaux préparatoires à un programme d'actions dans le cadre du projet de coopération avec le GAL Terras Dentre devront être menés. D'autres actions de coopération avec des territoires voisins sont envisagés, notamment sur le thème de l'itinérance.

Pour le moment, aucune subvention européenne n'a été perçue par le PETR pour l'animation.

## Le Document Unique

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Afin de répondre à ces obligations, Le Syndicat du Pays a passé une convention en 2015 avec le Centre de Gestion du Loiret afin de réaliser l'évaluation des risques professionnels des services du Syndicat.

Le Pays a bénéficié d'une subvention du Fonds National de Prévention de la CNRACL.



Ce document est mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale, qui doit donc veiller à ses prescriptions.  
Le programme d'actions est consultable sur simple demande auprès du secrétariat du PETR.

## MUTUALISATION

Au sens strict, le PETR ne mutualise pas son personnel ou ses biens. Cependant, les agents sont très largement associés aux programmes portés par les collectivités et les acteurs locaux et apportent leur contribution autant que faire se peut.

La mutualisation, si nécessaire, sera étudiée au cas par cas, avec pour motif de rendre plus efficient les actions des partenaires.

Le portage d'actions par le PETR (Vigifoncier, étude économique, etc.) peut toutefois être entendu comme de la mutualisation, d'autant que les économies financières induites ne sont pas négligeables.

## DIVERS

Le Pays est régulièrement associé à d'autres démarches territoriales ou locales. En voici quelques-unes :

- Devenir de l'ancienne Maison de retraite d'Auxy
- Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) des communes de Dadonville et Malesherbes
- Contrat de ville de Pithiviers
- Réseau d'entreprises Malesherbes Sermaises Puiseaux (MSP)
- Association Cultivons l'Avenir du Pithiverais (CAP)
- Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret
- Collectif Beauce & Gâtinais développement.

Le territoire du PETR est régulièrement proposé pour des phases test ou des opérations pilotes. Débutés en 2016, les deux projets suivants se poursuivent ou se concrétisent en 2017 :

### - Politique ENS du Département.

Le Pays a été choisi par le Conseil départemental du Loiret comme territoire pilote pour définir les modalités de mise en œuvre de sa nouvelle politique pour protéger les espaces naturels sensibles (ENS). Des réunions techniques ont été organisées fin 2015 et mi 2016.

Une présentation a été faite lors du Comité syndical du 29 mars 2017. Des réunions techniques entre le PETR et le Conseil départemental du Loiret ont suivi. La validation du nouveau processus ENS devrait être validé en 2018, pour être ensuite élargi à l'ensemble du territoire départemental.

### - Dispositif e-logement des apprenants en Région Centre-Val de Loire.

La plateforme e-logement, créée par la Région et l'Etat dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), a été lancée au début de l'année 2015 afin de favoriser la réussite des parcours de formation des apprenants de la Région Centre-Val de Loire qui sont contraints de s'éloigner quelques temps de leur domicile. Ce site les informe sur les solutions d'hébergement temporaire mises à leur disposition, et leur permet d'entrer directement en contact avec les hébergeurs référents.

La Région développe et étend le dispositif aux secteurs ruraux et au secteur privé. Le Pays fait partie des 6 territoires expérimentaux en Région.

- **Pré-signalisation.** L'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) du Loiret, en lien avec l'Office de tourisme du Grand Pithiverais et les services de la Sous-préfecture travaillent actuellement à une solution alternative pour permettre la pré-signalisation des entreprises de l'hôtellerie et de la restauration.

## PRESENTATION D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES LIES AUX EFFECTIFS DE LA STRUCTURE

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe – et les dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires doit faire état des effectifs de la structure, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les

nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En 2016, le Pays a accueilli une stagiaire en classe de Master pour le Contrat global Essonne amont (rédaction d'un guide pour le diagnostic des consommations d'eau potable dans les espaces et bâtiments publics).

En 2017, il a été fait appel à 2 stagiaires, chacun en classe de Master. Le premier pour le SAGE Nappe de Beauce (création d'une base de données sur les ouvrages hydrauliques existants sur le territoire du SAGE, de calculer les indicateurs de taux d'étagement et de taux de fractionnement des cours d'eau et d'établir une pré-cartographie des têtes de bassin versant), le second pour le Contrat global Essonne amont (réalisation d'un diagnostic des plantes invasives des cours d'eau).

Ces stages, d'une durée de 6 mois, font l'objet d'une gratification de 554,40 €/mois, conformément à la réglementation en vigueur.

Le tableau synthèse présente les éléments essentiels mentionnés ci-dessus.

Cadres d'emplois	CAT.	Grades	2017						2018								
			Postes pourvus			Postes non pourvus			Postes pourvus			Postes non pourvus					
Filière administrative			TC	TNC / Nbre d'h.		TC	TNC / Nbre d'h.		TC	TNC / Nbre d'h.		TC	TNC / Nbre d'h.	Nom, prénom	Indice brut / indice majoré	Régimes indemnitaires	
Attaché Territorial	A	Attaché	7	5				7	4			1		Anne-Laure LE NY	491/424	RIFSE-EP + CIA	
														Nathalie COATGLAS*	541/460	RIFSE-EP + CIA	
														Olivier FLORINE	515/443	RIFSE-EP + CIA	
														Adeline MOREAU**	561/475	RIFSE-EP + CIA	
														David VOYER	849/694	RIFSE-EP + CIA	
														Michel LAZZARI***	807/662	RIFSE-EP + CIA	
				1	18h00		1	18h00		1	22h44		1	22h44	Florence BOUVARD	702/583	RIFSE-EP + CIA
Adjoint Administratif	C	Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	1	1			1		1	1				Dieula RICAPET	475/413	RIFSE-EP + CIA	
		Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	1					1					1				
		Adjoint Administratif de 2ème classe	1				1		1				1				
Filière Technique																	
Ingénieur	A	Ingénieur	3	3				3	3					Germain FOURNIER****	491/424	IFTS	
														Sophie DERUYVER	673/561	IFTS	
														Alison LARRAMENDY	597/503	IFTS	
			13	9	2		2	1		13	8	2		3	1		

\*David MILLIOT-STOCLIN jusqu'en avril 2017  
Nathalie COATGLAS à compter du 21 août 2017  
\*\* Adeline MOREAU jusqu'au 28 juillet 2017  
\*\*\* Michel LAZZARI jusqu'au 28 février 2018  
\*\*\*\* Emmanuel CAMPLO jusqu'en septembre 2017  
Germain FOURNIER à compter du 18 septembre 2017

## **SOURCES DE FINANCEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU PETR**

(NB : le détail des dépenses éligibles, ou la base éligible, financeur par financeur, ne sont pas exposés ici)

### **La Région Centre-Val de Loire pour le CRST**

La subvention de fonctionnement de la Région a évolué à la baisse depuis 2016.

Jusqu'en 2015 nous percevions :

Forfait de 100 € x 96 communes, soit 9 600 €

Forfait Agent de développement de 32 000 €

Forfait Assistant à l'Agent de développement de 20 000 €.

Total : 61 600 €.

En 2016, suite à la création de la Commune Nouvelle du Malesherbois, nous passons à 90 communes.

Forfait de 100 € x 90 communes, soit 9 000 €

Forfait Agent de développement de 32 000 €

Forfait Assistant à l'Agent de développement de 20 000 €.

Total : 61 000 €.

En 2017, suite au départ de la Communauté de communes du Bellegardois, nous passons à 78 communes.

Forfait de 100 € x 78 communes, soit 7 800 €

Forfait Agent de développement de 32 000 €

Forfait Assistant à l'Agent de développement de 20 000 €.

Total : 59 800 €.

A partir de janvier 2018, un nouveau mode de calcul s'applique.

Forfait Agent de développement de 35 000 €

Forfait Assistant à l'Agent de développement de 15 000 €.

Total : 50 000 €.

(NB : dépenses réelles pour les 2 ETP concernés = 105 473 €. La subvention régionale correspond donc à 47,4%).

Nous le voyons, en 2 ans, nous avons perdu 11 600 € de financement régional. Nous savons d'ores et déjà que la situation va s'aggraver car l'enveloppe dédiée est plafonnée à 300 000 € sur la durée du contrat, rallongé d'un an, soit 6 ans (2016-2022). En 2021, la subvention régionale sera donc écartée à 29 200 €. En 2022, il n'y aura aucune subvention régionale.

Les modalités de versement de la subvention restent identiques depuis 2013 :

- 80 % sont versés au vu du bilan d'activités du Pays pour l'année n-1 (envoyé en début d'année),
- le solde est versé, au plus tard, en novembre de l'année n, en fonction du respect des objectifs conventionnés et de l'analyse d'un éventuel écart entre les objectifs et les réalisations.

A rappeler que cette subvention de fonctionnement est aujourd'hui intégrée à l'enveloppe du CRST, donc à déduire des subventions à destination des porteurs de projets.

### **La Région Centre-Val de Loire intervient également pour le financement des postes suivants :**

- Olivier FLORINE, Chef de projets Développement Durable et SCoT, via le CRST, à hauteur de 50% ;
- Germain FOURNIER, Animateur principal du Contrat Global d'Actions Essonne amont à hauteur de 30% ;
- Florence BOUVARD-VERSLIPE, Sophie DERRUYVER et Alison LARRAMENDY, Cellule d'animation de la CLE du Sage Nappe de Beauce à hauteur de 25% de son budget total, études comprises ;
- Anne-Laure LE NY, Animatrice du Contrat Local de Santé, via le CRST, à hauteur de 30 900 €/an (pour les 18 derniers mois de la première période de 3 ans) ;
- Michel LAZZARI, Animateur de la GPEC T, via ID en campagne (devenu A vos ID), à hauteur de 10 000 €/an (pour 2 ans : mars 2016 à février 2018).

Financement du poste de Chef de projet tourisme, via le CRST, à hauteur de 50%, pour la période de la mission, de 6 mois.

### **L'Agence de l'Eau Seine Normandie.**

Pour la CLE du Sage Nappe de Beauce, à hauteur de 37,5% de son budget total, études comprises.

Pour l'animation du Contrat Global d'Actions Essonne amont, à hauteur de 50%.

### **L'Agence de l'Eau Loire Bretagne.**

Pour la CLE du Sage Nappe de Beauce, à hauteur de 37,5% de son budget total, études comprises.

### **La Région Ile de France.**

La Région Ile de France ne finance plus l'animation et les actions de la CLE du Sage Nappe de Beauce depuis 2017 (financement à hauteur de 25% jusqu'en 2016 inclus).

### **L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie (ADEME) Centre-Val de Loire.**

Pour le poste d'Olivier FLORINE, à hauteur de 20% d'une dépense de 24 000 €/an (pour 3 ans : novembre 2015 à novembre 2018).

### **L'Agence Régionale de Santé (ARS).**

Pour le poste d'Anne-Laure LE NY, à hauteur de 15 000 €/an (pour 3 ans) ;

### **La DIRECCTE Centre-Val de Loire.**

Pour le poste de Michel LAZZARI, à hauteur de 20 000 €/an (pour 2 ans : mars 2016 à février 2018).

### **L'Union des Entreprises du Loiret (MEDEF).**

Pour les actions en direction de la formation, des emplois et des compétences, à hauteur de 10 000 € (uniquement pour la période 2016-2017), en lien avec la GPEC T.

### **L'Union Européenne.**

#### **FEDER**

Pour le poste de Michel LAZZARI, à hauteur de 24 447 € (pour 2 ans : mars 2016 à février 2018).

#### **FEADER**

- Pour le poste d'Anne-Laure LE NY, à hauteur de 30 229 €/an (pour les 18 premiers mois de la première période de 3 ans) ;

- Pour le poste de Nathalie COATGLAS, animatrice du programme LEADER, à hauteur de 80%.

(Pour mémoire, le Pays Gâtinais co-finance ce poste à hauteur de 10%).

- Pour le poste de Chef de projets tourisme, à hauteur de 50%, pour la période de la mission, de 6 mois.

- Pour le programme Natura 2000 (animation par BIOTOPE, suivi du contrat par le PETR, études, actions ponctuelles d'entretien, etc.), à hauteur de 50%.

### **DREAL Centre-Val de Loire (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer).**

- Pour le programme Natura 2000 (animation par BIOTOPE, suivi du contrat par le PETR, études, actions ponctuelles d'entretien, etc.), à hauteur de 50%

### **Les Communautés de communes.**

La participation des Communautés de communes est fixée à 3,10 €/habitant (population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, selon le recensement INSEE) depuis 2014.

Rappel de l'évolution entre 2014 et 2017 :

2014. 3,10 € x 69 831 habitants = 216 476,10 €

2015. 3,10 € x 70 217 habitants = 217 672,70 €

2016. 3,10 € x 70 551 habitants (dont Commune nouvelle 8 272 habitants) = 218 708,10 €

2017. 3,10 € x 63 374 habitants = 196 459,40 € + 11 553,70 € (3,10 €/an x 7 454 habitants, ramenés à 6 mois) pour les communes du Bellegardois de la CC Canaux et Forêt en Gâtinais, soit 208 013,10 €.

## CONCLUSION

En prolongement de l'année 2016, date anniversaire célébrant les 20 ans du Pays, 2017 fut une année importante car les évolutions territoriales ont eu des conséquences directes et majeures pour le Pays.

En application de la loi NOTRe, et selon le nouveau SDCI validé en 2016, le périmètre du Pays a évolué. Cette modification s'est faite en deux temps, puisque le Bellegardois, appartenant aujourd'hui à la Communauté de communes des Canaux et Forêt en Gâtinais, a quitté le Pays au 9 mai 2017.

Le Pays s'est transformé en PETR. L'arrêté du Préfet a été pris pour acter ce nouveau statut le 10 mai 2017.

Suite à cette transformation, le Contrat de ruralité a pu être signé. Il permet d'intensifier les financements croisés pour les projets structurants du territoire ou pour les communes de moindre envergure, ce qui permet également l'émergence de nouveaux projets, dans une dynamique de territoire.

La labellisation du Pays en Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, depuis 2016, valorise les actions liées à la réduction des gaz à effet de serre ou à la production locale d'énergie.

Les 38 projets TEPCV et les 8 projets d'isolation valorisant des CEE bonifiés, portés par les acteurs locaux, collectivités et associations, démontrent l'intérêt du territoire pour les problématiques de développement durable.

L'action du Pays a été prépondérante pour l'obtention de ce label et des fonds de transition énergétique ; ces derniers représentent près de 2 100 000 € qui arrivent dans le périmètre du Pays.

De plus, le territoire est maintenant reconnu au plus haut niveau de l'Etat, et associé à des démarches nationales.

La réalisation du schéma de développement économique et d'accueil des entreprises à l'échelle du Pays, suivi des travaux sur la structuration d'une cellule d'animation économique à l'échelle du territoire, permettront de préparer l'avenir en renforçant la lisibilité économique du territoire.

La GPEC T devrait se poursuivre, ce qui permettra de conforter la mobilisation des acteurs économiques pour aller vers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. A terme, l'objectif est de diminuer le nombre d'offres non pourvues et renforcer l'employabilité des jeunes.

La réalisation des premières actions montre l'intérêt de cette démarche et aussi la nécessité de la mise en réseau des acteurs locaux. Le lien entre la GPEC T et la cellule d'animation économique apparaît comme une plus-value pour l'emploi sur le Nord Loiret.

La révision du SCoT est entrée dans une phase qui mobilise les élus et les partenaires du Pays. Les réunions de concertation ou les temps d'échanges en atelier doivent permettre de redéfinir la politique d'aménagement durable à long terme ; les débats doivent aboutir à la validation du DOO, suivie de l'enquête publique. Le SCoT révisé doit être approuvé avant la fin de l'année 2018.

Le Contrat Local de Santé a lancé une nouvelle dynamique dans le domaine de la santé. Il s'agit d'améliorer la situation en termes de densité médicale et de continuité des soins sur le Nord Loiret. Les premiers travaux menés suite à la validation du programme d'actions élaboré en groupes de travail démontrent l'intérêt de la démarche et la nécessité d'aller plus en avant vers la connaissance des acteurs et leur mise en réseau.

La fermeture de la maternité de Pithiviers a profondément marqué le territoire et la continuité des soins reste fragile. Tous les efforts doivent soutenir l'offre hospitalière locale. Son rattachement à l'Hôpital d'Orléans devrait y contribuer.

L'Agenda 21 de Pays et ses actions emblématiques telles que la recyclerie, le logement intergénérationnel, etc., le Contrat global d'Actions, le SAGE, le programme Natura 2000, la création de l'Office de tourisme du Grand Pithiverais ou encore la politique ENS du Département, confirment le dynamisme du territoire et sa vocation d'accueil de programmes innovants. La construction de l'usine de méthanisation à Escrennes, de l'usine de BCO à Sermaises, sont d'autres exemples d'innovation en milieu rural.

Le développement touristique prend une nouvelle dimension avec l'Office de tourisme du Grand Pithiverais, créé sous forme d'EPIC ; cela doit permettre de dynamiser plus encore l'activité touristique du territoire et de développer son attractivité, avec pour finalité première, l'augmentation du chiffre d'affaires des acteurs locaux du tourisme. Le plan de développement stratégique à 3 ans structure l'ambition touristique du territoire et flèche les actions prioritaires à entreprendre (communication offensive, site internet, circuits de randonnées pédestre, cyclo, application web, etc.).

Les fonds LEDAER sont ici un atout.

Le PETR demeure donc une structure au cœur des projets de territoire, au service de toutes les collectivités, de leurs élus et des habitants.

L'animation de territoire, assurée par les agents du PETR, est là encore essentielle pour faire émerger les projets, monter les dossiers, aider à la perception de financements, dont certains ne pourraient pas être alloués à des collectivités « isolées ».

Grâce à une gestion stricte, la situation financière du PETR reste saine. Le déséquilibre dépenses/recettes a très largement diminué. Le suivi rigoureux des différentes contractualisations, de plus en plus complexe, permet de fluidifier la trésorerie. Les recherches de financement notamment via les fonds européens (FEADER, FEDER, LEADER), les fonds d'Etat (Contrat de Plan Etat-Région, ADEME, Contrat de ruralité...), permettent de réduire au maximum la part d'autofinancement du PETR, et, comme le démontre l'ensemble des programmes animés par le PETR, de diminuer la part d'autofinancement des acteurs locaux porteurs de projets.

Avant de lancer un nouveau programme, le PETR s'assure toujours de son financement.

Malgré cela nous devons faire face à la baisse du financement de la Région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celle des Communautés de communes, compte tenu de la diminution du nombre d'habitants (retrait du Bellegardois, soit un « manque à gagner » de 11 553,70 € pour 2017 et 23 076,40 € à partir de 2018.

Compte tenu des programmes engagés, des nouveaux à venir (PCAET), de l'augmentation des salaires et des frais de fonctionnement, il paraît raisonnable d'effectuer un « rattrapage » pour compenser partiellement les diminutions subies.

Une participation à 3,25 €/habitant au lieu de 3,10 € donnerait pour 2018, avec 63 671 habitants (population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier - INSEE 2015), un concours des Communautés de communes à hauteur de 206 930,75 €, à rapprocher des années précédentes :

2017 : 208 013,10 €

2016 : 218 708,10 €.